

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 04982

Numéro SIREN : 399 467 927

Nom ou dénomination : COHERIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/12/2019 sous le numéro de dépôt 52464

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/52464


Déposant :

Nom/dénomination : COHERIS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 399 467 927

N° gestion : 2000 B 04982



GREFFE TRIBU
COMMERCE DE N
- 9 DEC. 2
DEPOT N° SAU

Rapport Financier

Exercice clos le 31 dé

COHE

Coheris
4, Rue du Port aux Vins
92150 Suresnes
Tél. : +33 (0)1 57 32 60 60
Fax : +33 (0)1 57 32 62 00

www.coheris.com

Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros - 399 467 927 RCS Nanterre - Siège social : 4, Rue du Port



Préambule

Le présent rapport financier comprend :

- Le rapport de gestion et les comptes sociaux de la société établis selon les normes comptables françaises pour l'exercice 2018 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes et le rapport de l'organisme de certification des informations sociales, environnementales et sociales afférent,
- les comptes IFRS de Coheris établis selon les normes IFRS pour l'exercice 2018 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes afférent.

Les comptes sociaux et IFRS ont été examinés et arrêtés par les Commissaires aux Comptes de la société Coheris le 30 avril 2019.

Sommaire

1. Attestation du Responsable du document
2. Rapport de gestion
3. Comptes sociaux
4. Comptes IFRS
5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux
6. Rapport d'audit des Commissaires aux Comptes sur les comptes IFRS annuels établis selon le référentiel IFRS



(Handwritten signature)

1. Attestation du Responsable du docu

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et les comptes IFRS présentés dans le Rapport Financier Annuel 2018 sont établis conformément aux normes comptables applicables et offrent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquels elles est confrontée.

Suresnes,
Le 10 mai 2019

Nathalie Rouvet La
Président-Directeur



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'N. Rouvet La', written over a horizontal line.

2. Rapport de gestion

Etabli par le Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition en vertu de la loi légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

1^{ère} PARTIE : INFORMATIONS SUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE

1.1 Activité du groupe

1.1.1 Situation de Coheris et évolution de l'activité pendant l'exercice 2018

Le chiffre d'affaires est stable avec une évolution significative des ventes de licences vers les solutions Cloud-Abonnement tirées par les offres CRM. Les offres RGPD, lancées fin 2017, suscitent un intérêt croissant et représentent près de 7 % du chiffre d'affaires licences de l'année 2018. Ce démarrage illustre l'intérêt de la stratégie visant à exploiter pleinement les assets de Coheris autour de la data et de l'intelligence artificielle au service notamment des solutions CRM.

La parfaite maîtrise des coûts de l'entreprise permet de dégager un Résultat Opérationnel Croissant. Le Résultat Opérationnel est de 1,18 M€, et après impact du coût de l'endettement pour -0,31 M€, pour -0,2 M€, le Résultat Net s'établit à 0,87 M€. Enfin, Coheris dispose d'environ 8 M€ de trésorerie reportables.

La situation financière est solide avec une trésorerie qui s'établit à 3,8 M€ et un endettement net de 2,9 M€. Par ailleurs, la société a investi 0,4 M€ au cours du second semestre 2018 pour augmenter son niveau d'autocontrôle qui est aujourd'hui de 8,2 %.

1.1.2 Activité des filiales

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2018, dispose de plus de filiale.

1.1.3 Évolution récente et perspectives 2019

1.1.3.1 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement pouvant avoir une incidence significative non prise en compte dans l'exercice est intervenu après la date de clôture.

1.1.3.2 Perspectives

Les deux marchés de Coheris, le CRM et l'Analytics/Intelligence Artificielle, sont durablement portés par les enjeux de relation clients et de transformation numérique des entreprises sous l'impulsion de l'Intelligence Artificielle, du Big Data, du digital et du social. Son modèle Dual (Licence On Premise et Cloud avec possibilité de réversibilité) tout comme sa stratégie de modules à valeur ajoutée et de cross-selling de services associés et sa proximité clients sont pour l'éditeur Coheris des différenciateurs majeurs. Coheris a mis en place une stratégie d'écosystème en matière d'interopérabilité, de partenariats et de connecteurs pour s'intégrer notamment à des environnements tiers ou Big Data, ce qui contribue à sa croissance additionnelle.

La stratégie 2020 de Coheris s'inscrit dans le cadre de son plan stratégique validé par le conseil d'Administration début 2017 et de son business model d'éditeur de logiciels. Elle doit constituer une étape pour l'entreprise, axée sur le développement (croissance organique et croissance inorganique) et la rentabilité.

Cette stratégie 2020 repose sur :

- L'exploitation des assets de Coheris et des leviers de marché. Le CRM et l'Analytics/Intelligence Artificielle sont des marchés en croissance boostés par les enjeux de transformation numérique des entreprises, et les segments qu'adresse Coheris sont attendus en croissance ; Le modèle Dual est au cœur de la dynamique de croissance.
- La poursuite de la dynamique d'innovation et de différenciation grâce à :
 - son modèle Dual On Premise et Cloud et réversible
 - son offre modulaire porteuse d'innovation et permettant l'accélération du Go to market,
 - son offre Analytics/Intelligence Artificielle, Social, Temps réel et Mobile, notamment
 - sa proximité clients et sa proposition de services associés
- Le renforcement du Go to Market s'appuyant sur une stratégie d'écosystème pour démultiplier les opportunités au moyen
 - de packages de solutions orientés usages/métiers/utilisateurs
 - de la complétude de l'offre
 - de l'indirect
 - de l'OEM
 - du Big Data

La société accélère sa stratégie de performance et de différenciation, avec notamment :

- La commercialisation des offres en mode On Premise ou récurrent Cloud-Abonnement
- Les modules packagés orientés métier à valeur ajoutée « intelligence artificielle et Text-Control, Gouvernance et Classification automatique des messages entrants et mandation en temps réel,
- La Mobilité déconnectée, le RGPD ready, et les Smart Devices pour les solutions

1.1.3.3 Investissements en R&D

Les activités de Recherche et Développement vont se poursuivre au cours de l'exercice. Elles portent sur le développement des logiciels commercialisés : notamment les différentes versions de Coheris NOMAD/MERCH, Coheris LIBERTY (BI), Coheris SPAD (Datamining et moteur de recherche)

SPAD REALTIME, Machine Learning, Intelligence Artificielle) et les modules (RGPD T notamment).

Ils mettent en œuvre des technologies relatives aux systèmes de gestion de bases de données (relationnelles et vectorielles), aux serveurs d'applications et aux environnements de développement en a Les activités de Recherche et Développement de Coheris se déclinent sur différents axes amont du cycle de vie des progiciels, de travaux qui portent sur l'abstraction des besoins en phase a pour objectif une mise en œuvre qui permet de conserver l'aspect générique de la amont inclut également la réalisation de prototypes destinés à des validations techniques. Une partie de l'activité est également consacrée au développement, activité qui porte à la fois génériques, pour enrichir les socles de développement, et sur des fonctions métier. Ces t d'une phase complémentaire d'industrialisation destinée à conférer, en plus d'une compatibilité technologiques, des qualités de robustesse et de performance aux progiciels. De manière transverse, une partie des activités de Recherche et Développement est consacrée à la ve et à l'amélioration des aspects « qualité » des travaux.

Le montant des frais de R&D immobilisés, hors frais de gestion, impact du CIR, frais de sur frais indirects s'élève à 2 486 K€ en 2018 contre 2 204 K€ en 2017. L'effectif affecté à l développement sur les produits est de 44 personnes au 31/12/2018.

Au titre de l'exercice 2018, la société Coheris SA a bénéficié d'un Crédit d'Impôt Recherche Impôt Innovation de 702 K€ autour de projets de recherche innovants dans les développements de CRM, de Business intelligence, de Datamining et leur intégration entre elles.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques et les contributions comptables de engagés par Coheris ainsi que l'échéancier d'amortissement sur les 3 prochaines années.

	Valeur nette au 31/12/2018	Amortissement N+1	Amortissement N+2	Amortissement N+3
Frais de recherche et développement	3 798	2 008	1 281	
Impact CIR	-1 081	-607	-357	
Total Frais de Recherche et développement	2 717	1 401	924	

1.1.4 Faits exceptionnels et litiges

Les autres provisions se rapportent à des risques et des charges d'exploitation, notamment en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement dans les comptes au 31/12/2018.

1.1.5 Principaux facteurs de risques

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous (les chiffres en K€ sauf indication contraire) :

Risque client

Coheris a plus de 1000 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants représentent 40 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2018.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendant d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement de grandes entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé à - 104 K€ sur l'exercice 2018. En raison de l'exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des opérations étant réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque de change.

Risque de liquidités

Échéancier des actifs et des dettes financières.

	à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs financiers	3 797		
Passifs financiers	-342	-65	-333
Position nette avant gestion	3 455	-65	-333
Hors bilan			
Position nette après gestion	3 455	-65	-333

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissements financiers, par catégorie, par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capital restant dû au 31/12/2018
Emprunt bancaire	123	2022	Fixe 0,85 %	NON	
Avance remboursable BPI	333	2026	0%	NON	
Total	456				

La société dispose d'une trésorerie disponible à l'actif de 3 797 K€ au 31/12/2018, par conséquent son besoin de liquidités est non significatif.

1.1.6 Situation de trésorerie et d'endettement

La **trésorerie disponible et équivalents de trésorerie (a)** s'élèvent à 3 797 K€ au 31/12/2018 contre 4 187 K€ au 31/12/2017.

Au 31/12/2018, les **dettes financières (b)** à moins d'un an s'élèvent à 342 K€. Les dettes financières à plus d'un an s'élèvent à 398 K€.

La dette financière totale représente ainsi 740 K€ dont 456 K€ auprès des établissements financiers. Le passif financier est essentiellement constitué de réserves de participation. Elle représente 5,2 % des capitaux propres de Coheris. La société est en situation de trésorerie nette (trésorerie et équivalents de trésorerie (a) moins dettes financières (b)) de 3 057 K€ au 31/12/2018 contre 3 450 K€ à fin 2017. La diminution de la trésorerie nette s'explique principalement par l'acquisition de titres Coheris dans le cadre du rachat d'actions au cours du second semestre 2018 pour un montant de 380 K€.

Les flux de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à + 1 924 K€ sur l'exercice contre + 1 420 K€ en 2017. Cette diminution s'explique principalement par la variation du BFR sur la période liée à l'évolution de la structure de chiffre d'affaires. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent à - 1 936 K€ contre - 1 420 K€ en 2017. Il s'agit principalement d'investissements incorporels (immobilisée principalement). Les flux de trésorerie liés aux opérations de financement sont de - 386 K€ contre + 1 420 K€ en 2017. Ces opérations comprennent les remboursements des dettes financières, ces opérations intègrent l'acquisition de titres Coheris dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours du second semestre 2018 pour un montant de 380 K€. La variation de trésorerie sur l'exercice s'élève ainsi à - 386 K€ alors qu'elle ressortait à + 1 420 K€ en 2017.

1.1.7 Politique sociale et environnementale

L'activité de Coheris n'entraîne pas d'impact spécifique sur l'environnement.

En 2018, les collaborateurs de Coheris bénéficient d'un budget d'œuvres sociales, d'un accord d'entreprise, d'un accord de participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise dans un groupe de plus de 50 salariés et d'un plan d'intéressement.

La société a poursuivi son action en matière d'environnement, pour le protéger, le préserver et en faire une valeur, en mettant en œuvre les actions suivantes :

- lutte contre le gaspillage, en appliquant au quotidien le tri et le recyclage des déchets,
- utilisation des ampoules basses énergies,
- développement des conférences téléphoniques et des visio-conférences afin de réduire les déplacements des collaborateurs,
- sensibilisation quotidienne des collaborateurs à la responsabilité sociale et environnementale.

1.1.8 Montant de certaines charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (Coheris SA)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous avons en connaissance que 9 527 € de charges visées à l'article 39-4 dudit code ont été comptabilisées dans les comptes de Coheris SA au cours de l'exercice 2018.

1.2 Présentation des comptes IFRS

Nous vous présentons ci-après les comptes IFRS de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

1.2.1 Comparabilité des comptes

Depuis le 1^{er} janvier 2005 les comptes consolidés sont établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union Européenne.

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2015, est devenue la seule entité juridique du groupe. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés en normes IFRS depuis 2005, la société a décidé de continuer à publier des comptes consolidés en normes IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et produits nets tels qu'issus des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation comprenant plus, depuis 2015, qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2018, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. L'application de l'article L.451-162 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes IFRS ont fait l'objet d'un audit par les Commissaires aux Comptes. Les comptes établis volontairement en normes IFRS ont fait l'objet d'un audit entrant dans le champ des services autres que la certification des comptes. Toutes ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'audit et ont été approuvées par le Conseil d'Administration de la société en date du 30 avril 2019.

1.2.2 Examen des comptes IFRS**Bilan IFRS**

Au 31/12/2018, l'actif non courant s'établit à 11 429 K€ contre 11 275 K€ au 31/12/2017. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des actifs incorporels.

L'actif courant est de 12 547 K€ contre 12 542 K€ au 31/12/2017. Cette variation s'explique par la diminution de la trésorerie pour 390 K€, impactée par l'acquisition de titres Coheris dans le cadre du programme de rachat d'actions au cours du second semestre 2018 pour un montant de 390 K€, et l'augmentation du poste clients.

Les capitaux propres s'élèvent à 14 210 K€ contre 13 616 K€ au 31/12/2017 après prise en compte de la période de + 872 K€.

Le passif non courant s'établit à 1 148 K€ contre 1 068 K€ en 2017. Il inclut 398 K€ de provisions pour risques et charges plus d'un an, des provisions pour risques et charges pour 657 K€ et des passifs d'impôts et taxes pour 103 K€.

Le passif courant s'élève à 8 618 K€ contre 9 133 K€ au 31/12/2017. Il intègre notamment des dettes à moins d'1 an de 342 K€, des comptes fournisseurs pour 803 K€ et des autres dettes pour 473 K€, ainsi qu'une régularisation de 7 473 K€.

Compte de résultat IFRS

En 2018, le chiffre d'affaires s'établit à 13 816 K€ contre 13 912 K€ pour l'exercice précédent.

Les autres produits de l'activité sont relatifs à la production immobilisée de l'exercice précédent pour un montant de 2 486 K€.

Les achats et services extérieurs s'établissent à 3 263 K€ (contre 2 919 K€ en 2017) et les charges de personnel à 10 045 K€ (contre 10 551 K€ en 2017).

Les impôts et taxes s'établissent à 207 K€. Les dotations aux amortissements et provisions s'établissent à 1 666 K€ contre 1 624 K€ l'année précédente.

Le résultat opérationnel courant s'établit à + 1 064 K€ contre + 735 K€ en 2017. Après la prise en compte des autres produits et charges opérationnels pour un montant de + 115 K€, le résultat opérationnel s'établit à + 1 179 K€ contre + 692 K€ l'année précédente.

Le coût de l'endettement financier net est de - 104 K€ contre - 103 K€ en 2017.

Après prise en compte d'une charge d'impôts de - 203 K€, le résultat net s'établit à + 643 K€ contre + 643 K€ en 2017.

1.3 Présentation des comptes sociaux et afférents au résultat**1.3.1 Comparabilité des comptes**

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec la présentation et les mêmes méthodes que l'année précédente.

1.3.2 Examen des comptes sociaux**Bilan**

Au 31/12/2018, l'actif immobilisé s'élève à 11 648 K€ contre 11 409 K€ au 31/12/2017. Cette augmentation s'explique principalement par l'augmentation des actifs incorporels.

L'actif circulant est de 13 283 K€ contre 13 310 K€ en 2017. Cette stabilité s'explique par la diminution de la trésorerie pour 390 K et l'augmentation du poste clients pour + 633 K€.

Les capitaux propres s'élèvent à 15 727 K€ au 31/12/2018 contre 14 961 K€ au 31/12/2017, ce qui est impacté par le résultat de la période de + 766 K€.

Les dettes s'élèvent à 9 016 K€ au 31/12/2018 contre 9 465 K€ au 31/12/2017.

L'état des factures fournisseurs reçues et clients émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu est le suivant :

FOURNISSEURS							CLIENTS			
Article D. 441 I. - 1 ^{er} du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2 ^{er} du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	
(A) Tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	109				47	360				
Montant total des factures concernées TTC	341 K€	96 K€	39 K€	5 K€	24 K€	163 K€	4 980 K€	365 K€	142 K€	12 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	10,4%	2,9%	1,2%	0,1%	0,7%	5,0%				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							36,0%	2,6%	1,0%	0,1%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues TTC										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours					- Délais contractuels : 60 jours				

Compte de résultat

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 13 815 K€ pour l'exercice précédent.

Le montant des traitements et salaires et cotisations sociales s'élève à 9 701 K€ contre 10 000 K€ en 2017.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 16 175 K€ contre 16 916 K€ en 2017.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 424 K€ contre + 27 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit à + 71 K€ contre + 46 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est de + 115 K€ contre - 43 K€ en 2017.

Après prise en compte notamment du Crédit Impôt Recherche l'exercice 2018 pour + 702 K€, le résultat net comptable s'élève à 766 529,66 € contre un résultat net comptable de 738 K€ en 2017.

1.3.3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 766 529,66 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Résultat Net comptable	766 529,66 €
Affecté de la manière suivante :	
Dividendes 0,03 € par action	170 567,25 €
Au compte report à nouveau	595 962,41 €



[Signature]

1.3.4 Dividendes

Nous vous proposons de procéder à la distribution d'un dividende de 0,03 €. Cette proposition de Coheris de s'inscrire dans une dynamique de retour aux actionnaires après 3 ans de résultats positifs permettant à l'entreprise de conserver une capacité financière pour soutenir notamment son développement en 2020.

Compte tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient donc de 15 500 000 €. Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous proposons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE

31 décembre 2015 : Néant

31 décembre 2016 : Néant

31 décembre 2017 : Néant

1.3.5 Délais de prescription

Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans à compter de la date de leur mise à disposition sont prescrits au profit de l'État (art 2277 du Code Civil).

1.3.6 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

1.3.7 Observations du Comité d'entreprise

En application des dispositions de l'article L.2323-8 du Code du travail, le Comité d'entreprise de Coheris SA n'a formulé aucune observation sur la situation économique et sociale de la Société.

1.4 Capital de la Société

A la date du Conseil, le capital social de la société s'élève à 2 274 230 euros, divisé en 5 685 575 actions de 0,40 € de nominal entièrement libérées et toutes de même rang.

1.4.1 Évolution du capital de la société au cours des trois derniers exercices

Le Conseil d'administration du 13 juin 2017, conformément à la délégation consentie par la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 20 juin 2016, a décidé de créer 72 500 actions nouvelles ont été intégralement souscrites résultant de l'exercice de cette option. Les nouvelles actions ont été intégralement libérées et l'augmentation de capital en découlant, (nominal et prime d'émission) de 125 425 euros, se trouvait définitivement réalisée. Le capital social de la Société a été ainsi porté de 2.245.230 euros à 2.274.230 euros, représenté par 5 685 575 actions de 0,40 euros de valeur nominale chacune.

Il n'y a pas eu d'autre évolution du capital social de Coheris des 3 derniers exercices.

1.4.2 Actions gratuites sous conditions de performance

A/ Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 14ième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2016, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 5 ans, de procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite du capital social soit 200.000 actions. Cette résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2015 dans sa 12ième résolution. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans contrepartie pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité d'entreprise.

a/ Dans sa séance du 29 juin 2016, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2016, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016. Ce sont 64.650 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 29 juin 2017 pour une valeur de 203.001 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 29 juin 2017.

Par ailleurs, en date du 1er juillet 2016, une attribution de 44.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non membres du Comité de Direction, partie des 10 personnes les mieux rémunérées et au titre d'un dispositif de rétention de talents. Au titre de l'exercice 2016, ce sont 44.000 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membre du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an et pour une valeur de 138.160 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). Ces actions sont ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation de 1 an à partir de la date d'attribution au 1er juillet 2017.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été calculée sur la base du nombre d'actions qui ont été acquises et valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée de la période d'acquisition définitive. Au titre de 2017, une charge de 113 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour risques et charges sociales de 37 K€ ont été comptabilisées.

b/ Dans ses séances des 24 janvier 2017 et 21 mars 2017, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2017, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 mars 2018, a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2017. Ce sont 26.912 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 20 mars 2018 pour une valeur de 71.317 € (cours du 29 mars 2018 à 2,65 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 31 mars 2018.

Par ailleurs, en date du 22 mars 2017, une attribution de 20.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non membres du Comité de Direction, partie des 10 personnes les mieux rémunérées et au titre d'un dispositif de rétention de talents. Au titre de l'exercice 2017, ce sont 8.509 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an et pour une valeur de 22.548 € (cours du 29 mars 2018 à 2,65 €). Ces actions sont ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation d'un an à partir de la date d'attribution au 31 mars 2018.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été calculée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises et valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée de la période d'acquisition définitive. Au titre de 2017, une charge de 84 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour risques et charges sociales de 14 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 98 K€ en provisions pour risques et charges et 14 K€ en dettes sociales.

B/ Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 13ième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 5 ans, de procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 43.000 actions soit environ 3 % du capital social. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, les mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans ses séances des 23 janvier 2018 et 20 mars 2018, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 30 juin 2018, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de son package de rémunération pour l'année 2018, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2018.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 mars 2019, a constaté le niveau d'atteinte de performance sur l'exercice 2018. Ce sont 22.138 actions qui ont été attribuées définitivement à la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 23 janvier 2019 pour une valeur de 33.900 € (cours du 22 janvier 2019 à 1,59 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 23 janvier 2019.

Par ailleurs, en date du 27 mars 2018, une attribution de 44.000 actions gratuites de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires sociaux. Parmi ces salariés, 10 personnes les mieux rémunérées et au titre d'un dispositif de rétention. Compte tenu de l'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2018, ce sont 16.665 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'un an à compter du 27 mars 2018 pour une valeur de 30.830 € (cours du 26 mars 2019 à 1,85 €). Ces actions seront ensuite conservées pendant un délai de conservation d'un an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 27 mars 2019.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises et valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée de l'attribution définitive. Au titre de 2018, une charge de 87 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une charge de cotisations sociales de 10 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif de l'exercice 2018 est de 97 K€ dont 87 K€ en provisions pour risques et charges et 10 K€ en dettes sociales.

1.4.3 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital est la suivante (mise à jour base TPI du 22/06/2018) :

Actionnaires	Nombre d'actions	Dont DV nul	Droits de vote	% du capital	% des droits de vote
PUBLIC	3 111 361		3 220 859	54,8%	50,5%
DEVFACTORY FZ LLC	1 021 647		2 043 294	18%	32%
SOCADIF	603 837		603 837	10,6%	9,5%
ACTIONS PROPRES	489 446	489 446		8,6%	0,0%
ALTO	217 263		217 263	3,8%	3,4%
ROUVET LAZARE	135 965		173 491	2,4%	2,7%
SALARIES	104 856		120 859	1,8%	1,9%
ADMINISTRATEUR	1 200		2 050	Ns	Ns
Total	5 685 575	489 446	6 381 653	100 %	100 %

sous réserve des mouvements non déclarés par les actionnaires identifiés dans ce tableau

Les déclarations de franchissement de seuils intervenues au cours de 2018 et jusqu'au jour de la clôture de l'exercice 2018 sont les suivantes :

Actionnaire	Franchissements de seuil						
	En capital				En droit de vote		
	Seuils franchis	Sens	Actions	% du capital	Seuils franchis	Sens	Droits de vote
ALTO INVEST							
Seuil franchi le 26/02/18	5%	Hausse	284 556	5,01	Néant	Néant	284 556
Seuil franchi le 6/04/18	Néant	Néant	294 831	5,19	5%	Hausse	294 831
Seuil franchi le 5/11/18	5%	Baisse	217 263	3,82	5%	Baisse	217 263
DEV FACTORY							
Seuil franchi le 18/06/18	20%	Baisse	1 127 684	19,83	20%	Baisse	1 127 684
Seuil franchi le 18/10/18	Néant	Néant	1 022 119	17,98	20% & 25%	Hausse	1 022 119

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement 5% ou plus du capital ou des droits de vote. Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. A notre connaissance, aucune action n'est nantie.

Un droit de vote double est conféré aux actions inscrites nominativement au nom du même titulaire pendant une durée de 2 ans au moins.

A notre connaissance, Coheris n'est ni détenu ni contrôlé, directement ou indirectement, par une personne physique ou morale.

A la date du présent rapport, il n'existe à notre connaissance aucun accord dont la mise en œuvre à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

1.4.4 Actions d'auto-détention

La société a mis en œuvre le programme de rachat d'actions propres autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2017 puis celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018, au titre de

- D'un contrat de liquidité conclu avec la société de Bourse Gilbert Dupont. Dans ce cadre, au cours de l'exercice 2018, a acquis 180 215 actions au prix moyen de 2,27 € et a cédé 179 803 actions au prix moyen de 2,26 €. Au 31 décembre 2018, le nombre d'actions détenus par le b/ de la société de liquidité est de 7 836.
- D'achats en autocontrôle, afin de constituer son portefeuille de titres principalement en titre d'éventuelles opérations de croissance externe, d'actions gratuites de performance pour les salariés et mandataires sociaux. Au cours du second semestre 2018, ce sont 214 803 actions qui ont été achetées pour un prix moyen de 1,78 €. A la date du 31/12/2018, Coheris détient 38 803 actions en titre sur son compte d'autocontrôle. En complément, Coheris détient 38 803 actions attribuées dans le cadre des actions gratuites de performance (cf. 1.4.3 B/ b/ du présent rapport).

1.4.5 Participation des salariés au capital (PEE)

Le FCPE Coheris qui regroupe les actions des collaborateurs détenues dans le cadre d'un Plan d'Épargne d'Entreprise selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce détient 1 311 actions au 31 décembre 2018, soit 0,35 % du capital.

2ième PARTIE : GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.5 Tableau récapitulatif pour l'exercice 2018 des délégations d'augmentation de capital en validité et de leur utilisation

Établi en application de l'article L.225.100 al.4 du Code de commerce

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Montant nominal autorisé	Montant nominal utilisé	Durée de la délégation
AGM 27 juin 2018 (9 ^{ème} résolution)	Annulation ou réduction du capital des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	10% du capital au jour de l'opération	0	26/06/2018
AGM 27 juin 2018 (10 ^{ème} résolution)	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	1 M€	0	26/06/2018
AGM 27 juin 2018 (11 ^{ème} résolution)	Emission d'actions réservée aux adhérents à un Plan Epargne Entreprise	68.227 €	0	18/06/2018
AGM 30 juin 2017 (10 ^{ème} résolution)	Annulation ou réduction du capital des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	10% du capital au jour de l'opération	0	26/06/2017
AGM 30 juin 2017 (11 ^{ème} résolution)	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	1 M€	0	26/06/2017
AGM 30 juin 2017 (13 ^{ème} résolution)	Emission d'actions réservée aux adhérents à un Plan Epargne Entreprise	68.227 €	0	18/06/2017
AGM 29 juin 2016 (10 ^{ème} résolution)	Annulation ou réduction du capital des actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions	10% du capital au jour de l'opération	0	29/06/2016
AGM 29 juin 2016 (11 ^{ème} résolution)	Emission de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	1 M€	0	29/06/2016

1.6 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Convention autorisée au cours de l'année 2017 et ayant été poursuivie en 2018

Au cours de l'année 2017, une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de Commerce a été poursuivie au cours de l'exercice 2018. Cette convention concerne des engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de Commerce pris au bénéfice de Madame Nathalie Rouvet Lazare, Présidente Générale, en cas de cessation de ses fonctions. Cette convention a été approuvée par l'Administration du 21 mars 2017 et l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 dans sa 5ième résolution.

Les conditions et modalités de versement de cette indemnité de départ sont décrites plus en détail dans l'avis publié sur le site internet de la Société, dans la rubrique « informations réglementées » à l'adresse www.coheris.com/societe/portail-investisseurs/informations-reglementees.



(Signature)

Convention autorisée au cours de l'année 2018

Au cours de l'année 2018, une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce permet à la société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en interne. Ce contrat conclu entre la Société et la société Catherine Blanchet Conseil pour une mission de conseil du management sur les « relations investisseurs ». Ce contrat, d'une durée de 3 mois, est rémunéré à hauteur de 12 000 euros.

Administrateur concerné : Catherine Blanchet. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2018.

Il n'y a pas d'autre convention conclue ou en cours.

1.7 Administration et contrôle

1.7.1 Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux est la suivante.

Nathalie Rouvet Lazare

- Président-Directeur Général de Coheris SA depuis le 5/12/2013
- Administratrice de Coheris S.A depuis l'AGO du 8 septembre 2011

Claudine Metz

- Administratrice de Coheris SA depuis l'AGM du 18/06/2014. Démission en date du 18/06/2014 (AGM).

Jacques Behr

- Administrateur coopté de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 30 avril 2016

Philippe Legorjus

- Administrateur coopté de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 8 décembre 2015, nommé par l'AGM du 29 juin 2016

Corinne Fernandez

- Administratrice cooptée de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 26 novembre 2015, nommée par l'AGM du 29 juin 2016

Catherine Blanchet

- Administratrice cooptée de Coheris SA depuis le Conseil d'Administration du 3 mai 2016, nommée par l'AGM du 29 juin 2016

Alexandre Jennaoui

- Administrateur coopté de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 23 avril 2018, proposition de DevFactory en remplacement de Philippe Schulz. Il a été nommé par le Conseil d'Administration du 29 avril 2018. Démission en date du 29 avril 2019.

John Michael Abolt

- Administrateur coopté de Coheris SA, depuis le Conseil d'Administration du 30 avril 2018, proposition de DevFactory en remplacement d'Alexandre Jennaoui.

1.7.2 Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Les rémunérations des mandataires sociaux sont fixées par le Conseil d'Administration et le comité des rémunérations.

Le Comité des rémunérations se réunit pour examiner la rémunération des mandataires sociaux et proposer la répartition des jetons de présence des administrateurs.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous informons de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social détenant un mandat dans une société cotée, tant par la Société que par des sociétés affiliées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et par la société contrôlant celle dans laquelle il exerce son mandat et des avantages de toute nature reçus de la société Coheris SA, durant l'exercice en tant que mandataire social.

Mandataire social dirigeant :

Les montants sont indiqués en brut :

Président-Directeur Général En €	2017		2018
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice
Rémunération fixe	160 000	160 000	160 000
Rémunération variable	17 018 ⁽²⁾	70 928 ⁽¹⁾	34 680 ⁽³⁾
Jetons de présence	0	0	0
Avantages en nature	20 792	20 792	20 918
TOTAL	197 810	251 720	215 598

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice 2016, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 44 % de sa rémunération fixe.

⁽²⁾ Au titre de l'exercice 2017, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 10 % de sa rémunération fixe.

⁽³⁾ Au titre de l'exercice 2018, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 22 % de sa rémunération fixe.

Actions Gratuites de performance d'attribuées :

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive
14 ^{ème} résolution AGM du 29/06/16	29/06/2016	64 650	129 947 €	29/06/2017
14 ^{ème} résolution AGM du 29/06/16	21/03/2017	26 912	84 773 €	31/03/2018

Actions Gratuites de performance en cours d'attribution :

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive
13 ^{ème} résolution AGM du 30/06/17	23/01/2018	22 138	63 979 €	19/03/2019



[Signature]

Mandataires sociaux non dirigeants :

En 2018, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de 2017 (en €) sont les suivants :

Claudine Metz	9 262
Philippe Legorjus	7 277
Corinne Fernandez	9 262
Catherine Blanchet	7 277
Philippe Schulz	3 308
TOTAL	36 386

Rémunération des parties liées :

Au cours de l'année 2018, une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce pour permettre à la société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en interne, un contrat conclu entre la Société et la société Catherine Blanchet Conseil pour une mission de conseil en matière de management sur les « relations investisseurs ». Ce contrat, d'une durée de 3 mois, a été rémunéré de 12 000 euros. Administrateur concerné : Catherine Blanchet. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration du 24 juillet 2018.

1.8 GOUVERNANCE

Depuis l'exercice 2011, la société a adopté les recommandations qui ont été publiées par le Haut Comité de Coopération des Entreprises en décembre 2009 puis mises à jour dans la nouvelle édition du code de gouvernance publié en 2016. Les recommandations de ce code de gouvernement sont appliquées par Coheris selon le principe « Complain or explain ».

Le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites peut être téléchargé à l'adresse : http://www.middlenext.com/IMG/pdf/2016_CodeMiddlenext-PDF_Version_Finale.pdf

1.8.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.8.1.1 Conseil d'Administration

La société Coheris est une société anonyme à Conseil d'Administration, dont la présidence est assurée par Madame Nathalie Rouvet Lazare depuis le 5 décembre 2013.

1.8.1.2 Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent rapport, le Conseil d'Administration compte cinq membres nommés ou élus (trois femmes et 3 hommes). Statutairement, il est prévu que chacun des membres doit détenir au moins une action de la société. Il n'existe pas de limite statutaire au renouvellement des mandats.



(Handwritten signature)

Liste des mandats des mandataires sociaux, à la date du présent rapport :

Président du Conseil d'Administration	
Nathalie Rouvet Lazare	13, rue Henri Rochefort– 75017 Paris
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation</u> : diplômée de H.E.C (1984) et de l'I.F.A (Institut français) <u>Carrière</u> : <ul style="list-style-type: none"> • 1985 à 1988 : Air France, • 1988 à 1996 : Saatchi & Saatchi, directrice Conseil • 1996 à 1999 : Publicis, planner stratégique • 2000 à 2006 : groupe La Poste, Directrice de la Marque développement • De juin 2006 au 31/03/2014 : dirigeante fondatrice de la société
Date de 1 ^{ère} nomination	8/09/2011
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2023
Fonction principale exercée dans la société	Président et Directeur Général depuis le 5 décembre 2013.
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2018/2019	
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Administrateur de Midddenext depuis mars 2017 (association loi 19
Nombre d'actions Coheris détenues au 19 avril 2019	158 103

Jacques Behr	9, rue des gate cepts - 92210 Saint Cloud
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<u>Formation</u> : diplômé de l'EDHEC (1984) <u>Carrière</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Nombreuses fonctions de direction commerciales dans l'univers Système) • Experian : Directeur du développement et membre du Comité d • Ingenico : EVP EMEA puis Corporate retail et Membre du Comi
Date de 1 ^{ère} nomination	30 avril 2018 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2024
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2018/2019	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	-
Nombre d'actions Coheris détenues au 19 avril 2019	-

Philippe Legorjus	Champeaux – 44119 TREILLIERES
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p><u>Formation :</u> Licence en Droit et Sciences politiques. Université de CAEN Diplômé Institut de Criminologie de Paris</p> <p><u>Carrière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Officier supérieur de la Gendarmerie Nationale (1979/1990) • Président d'ATLANTIC INTELLIGENCE (1995/2008), IPO en 2008 • Actuellement Président de TIPUTA Conseil et REDEO ENERGIES
Date de 1 ^{ère} nomination	8/12/2015 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2018/2019	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président de TIPUTA Conseil et REDEO ENERGIES
Nombre d'actions Coheris détenues au 19 avril 2019	50

Corinne Fernandez	3, Square Claude Debussy – 75017 PARIS
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p><u>Formation :</u> diplômée de H.E.C (1984)</p> <p><u>Carrière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • 1984-1986 : Sernam (groupe SNCF), consultante en organisation • 1986 – 1988 : The Boston Consulting Group, consultante en stratégie • 1988 – 1999 : GSI puis ATOS : <ul style="list-style-type: none"> ○ Consultante en systèmes d'information ○ Marketing Manager Outsourcing services ○ Outsourcing BU Manager ○ Global Account Manager • Depuis 1999 : Progress – IIC Partners, Partner in Executive Search <ul style="list-style-type: none"> ○ Executive search / DSI, CTO ○ 2004 : Technology Practice Leader ○ 2015 : Industrial & Technology Practice Leader
Date de 1 ^{ère} nomination	26/01/2016 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2018/2019	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	<ul style="list-style-type: none"> • Administrateur d'IIC Partners • Administrateur Ubisoft
Nombre d'actions Coheris détenues au 19 avril 2019	300



[Signature]

Catherine Blanchet	8, Avenue Aristide Briand – 78400 CHATOU
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p>Formation : Diplômée de Telecom Management (1994) et de Dauphine (1993)</p> <p>Carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1994-1996 : Responsable de Projet SI au Crédit Lyonnais à New • 1996-1998 : Auditeur à l'Inspection générale du Crédit Lyonnais • 1999-mi 2008 : Completel, directeur du business plan puis directeur charge du planning stratégique, du financement et des relations inv • 2009-mi 2015 : Ingenico Group, directeur Relations Investisseurs Investisseurs et Communication Externe • Depuis fin 2015, Directeur associé de Catherine Blanchet Conse
Date de 1 ^{ère} nomination	3/05/2016 (cooptation du Conseil d'Administration)
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2018/2019	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Membre du Conseil de Surveillance d'Inside Secure
Nombre d'actions Coheris détenues au 19 avril 2019	750

John Michael Abolt	IV, Triq Gino Muscat Azzopardi, Apartment 1 - Sliema SLM 1782 -
Formation/Diplôme(s) et expériences professionnelles	<p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> • MSc Economics & Philosophy, London School of Economics (2008) • BA Economics, Classics, University of Virginia (2008) <p>Carrière :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Treasurer and Tax Director, Trilogy Enterprises Inc (2014-2018) • Finance Director, Optiva Software Limited (2018-)
Date de 1 ^{ère} nomination	Administrateur coopté depuis le Conseil d'Administration du 30 avril 2019 de DevFactory en remplacement de d'Alexandre Jennaoui.
Mandat actuel expirant à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos au :	31/12/2021
Fonction principale exercée dans la société	-
Fonctions exercées dans les filiales de la société au cours d'année 2018/2019	-
Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Président, JM Abolt Consultancy LLC
Nombre d'actions Coheris détenues au 19 avril 2019	Néant

1.8.1.3 Administrateurs indépendants

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 30 avril 2019 a examiné la situation des Administrateurs. A la date du présent rapport, Monsieur Philippe Legorjus, Madame Catherine Blanchet et Monsieur Jacques Behr (depuis sa cooptation le 30 avril 2019) sont les administrateurs indépendants au sens défini par le code de gouvernement d'entreprise. Ils peuvent donc participer en toute liberté de jugement aux travaux du Conseil d'Administration.

Les critères permettant de qualifier un administrateur « d'indépendant », sont aux termes du règlement de MiddleNext précité, les suivants :

- ne pas avoir été salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société affiliée au cours des trois dernières années, ni ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas avoir été client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe, ni ne pas avoir été le client, le fournisseur ou le banquier significatif de la société ou de son groupe auquel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Complément d'information

Coheris ne compte aucun administrateur élu par les salariés, ni de censeur nommé.

1.8.2 Mission

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine la stratégie de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question importante relative au développement et au bon marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil se prononce sur tous les sujets touchant à la stratégie et à l'orientation de l'activité de la société. Il se prononce notamment sur les plans stratégiques, les projets de croissance externe, les opérations de rachat et de rapprochement envisagés.

Le Conseil arrête les comptes et examine les projets de communiqués avant chaque publication. Il examine et approuve le budget proposé par la Direction Générale.

Il est consulté sur tout projet important relatif à l'organisation de la société.

A chaque séance, le conseil est régulièrement tenu informé de l'évolution de la marche de la société.

1.8.3 Fonctionnement

1.8.3.1 Principes généraux de fonctionnement

Le Conseil d'Administration respecte les principes de bonne gouvernance et se réunit régulièrement une fois tous les deux mois. Des réunions exceptionnelles supplémentaires peuvent être organisées en fonction des besoins.

Afin de permettre à chaque administrateur une disponibilité maximale, le calendrier des réunions est établi à la fin de chaque année pour l'année suivante. Les convocations aux réunions planifiées sont envoyées avec un délai moyen de 8 jours avant chaque réunion.

Les Commissaires aux Comptes assistent à l'ensemble des réunions du Conseil d'Administration, y compris celles portant sur l'examen des comptes annuels et semestriels.

Un procès-verbal est établi après chaque séance et approuvé lors de la réunion suivante. Il résume les exposés, des interventions et des décisions prises.

Les sujets généralement traités sont les suivants :

- arrêté des comptes sociaux et des comptes IFRS,
- analyse des documents de gestion prévisionnelle et budgétaire,
- affectation du résultat de l'exercice,
- conventions conclues au titre de l'article L. 225-38 du Code de commerce,
- convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire,
- suivi du plan stratégique de l'entreprise et de son exécution,
- suivi de la stratégie d'offre et commerciale,
- examen du portefeuille et des projets commerciaux (pipe),
- suivi de la stratégie ressources humaines,
- politique de rémunération des mandataires,
- politique de communication financière,
- opérations de croissance externe et de réorganisation,
- risques liés aux litiges,
- perspectives de chiffre d'affaires, du résultat et de trésorerie
- opérations relatives à l'évolution du capital,
- analyse de l'Assemblée Générale et notamment du résultat des votes des résolutions,
- évaluation annuelle des travaux du Conseil d'Administration.

1.8.3.2 Activité du Conseil en 2018

Le Conseil d'Administration a tenu huit séances au cours de l'exercice 2018, à concurrence des un ou deux mois.

Le taux de participation des administrateurs aux réunions s'est élevé à 93 %.

Le Conseil d'Administration a notamment été informé et consulté sur l'avancement du plan que sur l'évolution des affaires au cours de l'exercice.

1.8.3.3 Suivi et évaluation des travaux du Conseil

A chaque Conseil d'Administration, il est vérifié par les administrateurs la bonne exécution des travaux au cours des réunions précédentes.

Par ailleurs, une évaluation annuelle des travaux du Conseil a été mise en place depuis 2012 (de l'exercice 2012). L'évaluation des travaux de l'exercice 2018 a été inscrite à l'ordre du jour le 19 mars 2019, afin que ses membres s'expriment sur le fonctionnement du Conseil et les travaux. Ce dispositif d'évaluation consiste en un questionnaire individuel dont la synthèse constitue la base des discussions et échanges lors du Conseil afin de dégager une position commune et d'optimisation. Les conclusions de ce questionnaire et les échanges ont été examinés en Conseil d'Administration du 30 avril 2019.

1.8.4 Comité des Nominations et Rémunérations

Au cours de 2018, il a été composé de trois puis deux administrateurs indépendants, Madame Corinne Fernandez (jusqu'à sa démission en juin 2018), Madame Corinne Fernandez et Monsieur Philippe Le...

Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision et ne rend compte au Conseil d'Administration sous forme de recommandations ou de propositions. Il se réunit au moins deux fois par an en conseil...

Le Comité des nominations et rémunérations a pour mission :

- de faire au Conseil des recommandations concernant la politique de rémunération des dirigeants et plus précisément la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages sociaux et les droits pécuniaires divers, y compris le cas échéant les attributions d'options d'achat d'actions de la Société ainsi que les attributions gratuites d'actions, attribués au Président-Directeur Général et au Directeur Général Délégué, et aux éventuels membres du Conseil d'Administration et de travail signés avec la Société ;
- de procéder à des recommandations sur la rémunération des membres du Conseil ;
- déterminer les indicateurs de performance sur lesquels les rémunérations des dirigeants sont liées ;
- contrôler l'atteinte des objectifs de performance ;
- d'émettre un avis lors du recrutement d'un membre du Comité de Direction de la société ou d'un collaborateur dont le montant global de rémunération (fixe + variable + autres avantages sociaux) ne dépasse pas à 140 K€ bruts.

Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant annuel maximum des jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations. Le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé de répartir les jetons de présence entre les administrateurs. Au titre de 2018 (versés en 2019), le Conseil d'Administration du 19 mars 2019, sur proposition du Comité des Nominations et Rémunérations, a décidé de modifier le montant des jetons de présence en intégrant l'assiduité aux travaux du Conseil d'Administration et la participation aux comités comme le préconise le code MiddleNext. Pour 2018, aucun jeton de présence n'a été versé au Président-Directeur Général.

Rémunérations versées aux mandataires sociaux

Le Comité des Nominations et Rémunérations propose au Conseil d'Administration de fixer le montant de la rémunération des mandataires sociaux.

Ces propositions, qui prennent en compte l'ensemble des composantes de rémunération des mandataires sociaux, reposent sur la prise en compte du niveau de responsabilité, de la complexité des fonctions, de la rémunération par rapport aux autres salariés de l'entreprise et du respect de l'intérêt général de la société au regard de sa taille et sa position sur son marché.

Le Conseil d'Administration du 19 mars 2019 a approuvé la proposition du Comité des Nominations et Rémunérations concernant le montant de la rémunération variable au titre de 2018 à Madame Catherine Blanchet, en sa qualité de PDG, calculée en fonction du niveau d'atteinte des critères de performance définis dans le cadre du package 2018, conformément aux recommandations du code de gouvernance MiddleNext.

1.8.5 Comité d'Audit

Ce Comité a été mis en place en janvier 2012. Au cours de 2018, le Comité d'Audit s'est réuni pour examiner le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2017 et de l'arrêté semestriel du 30 juin 2018. Le Comité d'Audit est composé de l'ensemble des administrateurs en exercice à l'exception du Président-Directeur Général, présidé par Madame Catherine Blanchet depuis sa nomination au sein du Conseil d'Administration en 2016. Madame Catherine Blanchet est administrateur indépendant et dispose de fortes connaissances en matière financière compte tenu de son profil et son parcours professionnel.

Sont présentés lors de chaque comité tous les éléments permettant aux membres d'assur savoir :

- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- le contrôle légal des comptes et de l'indépendance des auditeurs légaux ainsi que
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne,
- la cartographie des risques et des plans d'actions,
- les éléments financiers (comptes, notes, annexes) et plus globalement l'ensemble mettant au Comité d'Audit d'émettre un avis justifié.

Des procès-verbaux sont rédigés lors de toutes les réunions afin :

- de rendre compte lors des Conseils d'Administration,
- de suivre notamment l'évolution de différents points de vigilance.

1.8.6 Comité Stratégique

Mis en place en septembre 2013, ce Comité, composé d'au moins trois membres a pour mission et veiller à la mise en œuvre des décisions stratégiques de la société, en particulier son plan stratégique de développement et de croissance externe. En 2018, ce Comité a été composé de Rouvet Lazare (Président), Madame Claudine Metz, Monsieur Philippe Legorjus, Madame C et Madame Catherine Blanchet ; Alexandre Jennaoui a été invité à deux réunions du Comité en juin et décembre 2018.

A cet effet, le Comité stratégique dispose, en relation avec le Président-Directeur Général, des directions fonctionnelles et opérationnelles de la société.

Il peut également faire appel, sur autorisation du Conseil d'Administration, à tout conseil ou

Le Comité rend compte au Conseil d'Administration à l'issue de chaque réunion de ses recommandations, charge pour le Conseil d'Administration d'apprécier souverainement les y donner.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité Stratégique s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2018. Le Comité Stratégique le suivi et la mise en oeuvre du plan stratégique 2017/2020, plan stratégique qui a été voté d'Administration du 24 janvier 2017. Ce travail a donné lieu à de nombreux échanges et entre les membres du Comité Stratégique et le Comité de Direction.

1.8.7 Règlement intérieur

Lors de sa séance du 12 septembre 2012, le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité un règlement intérieur. Il a été amendé lors de la séance du 11 septembre 2013 pour intégrer la mise en œuvre du plan Stratégique. Il est signé par l'ensemble des Administrateurs.

Il fixe et redéfinit notamment :

- ses missions et pouvoirs,
- sa composition du Conseil,
- ses règles de fonctionnement,
- la déontologie et de devoirs de ses participants,
- les règles de répartition de la rémunération de ses membres,
- le fonctionnement des comités mis en place,
- l'information des membres sur les opérations sur les titres de la société.

Dans sa séance du 20 mars 2018, le règlement intérieur du Conseil d'Administration notamment en ce qui concerne les missions et attributions du Comité d'Audit afin d'intégrer à la réforme européenne de l'audit. Il a été signé en séance.

1.9 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1.9.1 Les objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la société ont pour objet de s'assurer que :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concernant la gestion des actifs,
- la fiabilité des informations financières diffusées et utilisées en interne et/ou publiées.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société, à améliorer la conduite et le pilotage des opérations de la société et l'utilisation des ressources. Toutefois comme tout système de contrôle il ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs seront atteints et les risques totalement éliminés.

1.9.2 Environnement de contrôle interne et évaluation des risques

Le pilotage du processus de contrôle interne en vigueur chez Coheris est une des fonctions fondamentales de la Direction Générale de chaque entité juridique ou opérationnelle de Coheris. Le contrôle interne représente un compromis de coût et d'efficacité qui permet de fournir une assurance que les objectifs seront atteints sans paralyser l'action, ni fournir une certitude absolue que les risques seront totalement éliminés.

1.9.3 Acteurs du contrôle interne

1.9.3.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure le contrôle permanent de la gestion de la société, détermine les objectifs de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Dans le cadre de sa mission, le Conseil d'Administration arrête les comptes et examens financiers et les communique avant chaque publication financière ainsi que l'évolution de la trésorerie. Il examine également le budget prévisionnel présenté en début d'année par la Direction Générale de la société. Il valide la stratégie et assure le suivi de son exécution.

En tant que de besoin, le Conseil d'Administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative appropriée en la matière.

1.9.3.2 Comité d'audit

Conformément aux dispositions de l'article L.823.19 du Code de Commerce et des préconisations du décret de gouvernement de MiddleNext un Comité d'Audit a été instauré par Coheris. D

d'administration du 4 janvier 2012, le comité d'audit est composé de l'ensemble des A l'exception du Président-Directeur Général, et présidé par un Administrateur indépendant.

Le Comité d'Audit est notamment chargé d'assurer le suivi dans les différents domaines su d'élaboration de l'information financière, contrôle interne et gestion des risques, contrôle l annuels et indépendance/mission des commissaires aux comptes.

Dans tous les cas, le Comité doit rendre compte régulièrement au Conseil d'Administration ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

1.9.3.3 Comité de direction

Le Comité de Direction de Coheris se réunit de manière hebdomadaire. Il est respon opérationnel de l'entreprise, et notamment chargé de définir et d'impulser le dispositif de c sein de chaque direction.

A ce titre, ce comité est informé de manière hebdomadaire des éventuels dysfonc insuffisances et/ou difficultés d'application, veille à mener les actions correctives nécessai et informe si nécessaire le Conseil d'Administration des points importants.

Au cours de l'année 2018, le Comité de Direction a été composé de :

- Nathalie Rouvet Lazare Président-Directeur Général
- Thierry Engrand Directeur Clients
- Jean-François Menager Directeur Administratif et Financier
- Lucette Gaillard Chef Marketing Officer
- Christophe Debarre Chief Technical Officer
- Jean-Luc Malige Directeur Commercial
- Bruno Chotin Directeur Alliances et Product Management

1.9.4 Identification et évaluation des risques

La Direction Générale de Coheris s'exerce par l'intermédiaire du :

1.9.4.1 Conseil d'Administration

Le Président Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers, av plus étendus, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration, et dans social. Le Conseil d'Administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais inopposable aux tiers.

Pouvoirs du Président Directeur Général

Le Conseil d'Administration n'a pas limité les pouvoirs du Président-Directeur Général.

1.9.4.2 Comité de Direction

Ce comité se réunit une fois par semaine et chaque réunion fait l'objet d'un compte-rendu le Président-Directeur Général.

Le Comité de Direction pilote l'activité et décide des plans d'actions nécessaires à l'atteinte dans le cadre du budget annuel et la mise en œuvre de la stratégie de Coheris.

Son ordre du jour comporte, de manière générale, les points suivants :

- activité commerciale, suivi et animation du portefeuille clients sur chaque segment (potentiel), dynamique new business, carnets de commandes, carnets de prospectation,
- stratégie de mise en marché : direct, indirect, OEM,
- pilotage de la production : besoins, affectations, taux d'activité,
- pilotage de la roadmap produits,
- suivi du chiffre d'affaires,
- construction des budgets,
- analyse et suivi des KPI,
- questions relatives aux ressources humaines et à la politique sociale (formation, évolution des carrières ...),
- projets d'organisation,
- actions de communication, de marketing et de « lead generation »,
- suivi et analyse de la concurrence,
- lancement de nouvelles offres et pricing.
- management des équipes, mise en place des bonnes pratiques et optimisation organisationnelle.

1.9.4.3 Comité d'audit

Son ordre du jour comporte les points suivants :

- Revue des principaux risques identifiés et plans d'actions,
- Revue des risques et litiges provisionnés,
- Revue des principaux contrats honoraires,
- Revue des comptes sociaux de Coheris,
- Revue des comptes IFRS de Coheris,
- Présentation des Commissaires aux comptes,
- Communication financière.

Un procès-verbal est établi après chaque séance et présenté au Conseil d'Administration avec une synthèse des exposés, des interventions, des décisions prises et du suivi des actions.

1.9.5 Procédures de contrôle interne mises en place

Le contrôle repose sur l'enregistrement, dans différents systèmes, d'informations soit au niveau des services opérationnels, soit dans les services administratifs. Dans les services opérationnels, ces enregistrements servent à mesurer la qualité et de la productivité des moyens mis en œuvre. Dans les services administratifs, les contrôles visés sont l'émission des factures, l'établissement des fiches de paie et la comptabilisation.

1.9.5.1 Procédures relatives à la gestion administrative du personnel et aux éléments de paie

Le traitement de la paie est centralisé au siège de la société au sein du service des ressources humaines. Des contrôles réguliers sont réalisés par la Direction Administrative et Financière.

Les applications informatiques administratives utilisent des programmes standards et sont développées par les collaborateurs de Coheris (comptabilité, administration des ventes, paie).

Les services opérationnels ont développé leurs propres outils de suivi. La comparaison des données est effectuée au moins chaque mois et permet de détecter et de corriger les anomalies et le recoupement des informations.

Le respect des législations et des bonnes pratiques commerciales est contrôlé par les services administratifs et juridiques sous l'autorité de la Direction Générale et de la Direction Financière :

- administration des ventes,
- comptabilité,
- contrôle de gestion,
- ressources humaines,
- juridique,
- etc.

Ces différents services ont vocation à intervenir dans divers domaines du droit dans le cadre de processus consultatifs. Ils ont par ailleurs en gestion, pour certains, un portefeuille de dossiers en mode préventif, soit en mode contentieux, soit en mode projet.

Le suivi de l'ensemble des dossiers est assuré par un reporting régulier permettant de piloter au mieux les engagements et les risques juridiques et fiscaux de Coheris.

1.9.5.2 Procédures relatives au pilotage de l'organisation comptable et financière

1.9.5.2.1 Principes et points clés de l'analyse

Le traitement de l'information comptable et financière de Coheris est centralisé au niveau du service comptabilité, par le service comptabilité, l'administration des ventes et le contrôle de gestion.

Les procédures de contrôle sont essentiellement mises en œuvre par la Direction Générale et la Direction Financière.

La Direction Financière prend en charge l'arrêté des comptes sociaux de Coheris et la mise à disposition des données comptables et financières ainsi que l'établissement des comptes IFRS. Elle s'appuie sur plusieurs principes :

- le respect des normes comptables et des règles de gestion de Coheris définies par le service comptabilité et le service Contrôle de gestion.
- le suivi mensuel des informations relatives à la situation financière et comptable de Coheris.
- le contrôle de gestion s'assure que les informations sont complètes et cohérentes et analyse les écarts entre les résultats des différents systèmes. Il analyse les comptes, prépare et critique les budgets et les réalisations.
- le reporting mensuel sur la situation financière et comptable de Coheris.

1.9.5.2.2 Rôle du Comité de Direction, du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers de la société ainsi que les principales options comptables et les choix effectués sont validés par la Direction Générale, revus par les commissaires aux comptes puis expliqués et justifiés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration obtient toutes les informations qu'il juge utiles pour l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

1.9.5.3 Procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

1.9.5.3.1 Critères de qualité

La Direction Financière s'assure de la régularité et de la sincérité de l'information comptable et financière.

1.9.5.3.2 Système de reporting

La tenue des comptes et la paie est effectuée par les collaborateurs de Coheris SA.

Le contrôle de gestion est tenu de réaliser mensuellement des reportings sur les opérations (opérationnels, résultats analytiques, écarts par rapport au budget), sur l'analyse détaillée (effectif, taux d'activité, tarif journalier moyen, marges sur coûts directs), sur leurs perspectives à 3 mois et sur l'évolution de la trésorerie.

1.9.5.3.3 Liaison avec les Commissaires aux Comptes

La liaison avec les Commissaires aux Comptes est assurée conjointement par le Président Directeur Général et le Directeur Administratif et Financier.

La Direction Financière assure le suivi des travaux d'audit, la coordination des travaux des Commissaires aux Comptes et coordonne les missions accessoires.

Le Comité d'Audit s'assure également du suivi du contrôle légal des comptes et de l'activité des auditeurs légaux.

1.9.5.4 Communication

L'ensemble des référentiels d'organisation, de conduite et de management est mis à la disposition des collaborateurs opérationnelles et administratives via le site intranet de Coheris.

1.10 Pouvoirs du Président-Directeur Général

Les pouvoirs du Président Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation : les pouvoirs de nomination du Directeur Général, aucune décision d'Assemblée ou du Conseil d'Administration ne constitue de limitation aux pouvoirs dévolus par la loi au représentant légal de la société.

1.11 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Le titre V des statuts de la société Coheris mis à jour au 30 juin 2017 décrit les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les statuts sont communiqués aux actionnaires conformément aux dispositions légales.

Le Conseil d'administration

1.12 Annexe 1 : Résultats des cinq derniers ex

TABLEAU FINANCIER - Montants en euro	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Capital social	2 274 230	2 274 230	2 245 230	2 245 230
Nombres d'actions ordinaires	5 685 575	5 685 575	5 613 075	5 613 075
Nombre d'actions à dividende prioritaire				
Nombre maximal d'actions futures à créer			72 500	72 500
- Par exercice des BS-ABSA ainsi que des BSA			72 500	72 500
- Par conversion d'obligations				
- Par exercice de droits de souscription				
Chiffre d'affaires hors taxes	13 815 969	13 911 966	14 814 559	13 911 966
Résultat avant impôts, participation, dotation, reprises	3 107 333	2 134 689	3 825 302	2 134 689
Impôts sur les bénéfices				
Participation des salariés				
Résultat après impôts, participation et dotations	766 529	738 133	1 113 185	738 133
Résultat distribué				-
Par action résultat après impôts avant dotations et participation	0,55	0,38	0,68	0,38
Par action résultat après impôts et dotations	0,16	0,13	0,20	0,13
Dividende attribué à chaque action				
Effectif moyen des salariés de l'exercice	119	126	127	126
Montant de la masse salariale	6 765 564	7 165 494	7 506 354	7 165 494
Cotisations sociales et avantages sociaux	2 935 186	3 121 364	3 338 441	3 121 364

(1) Au 1^{er} janvier 2014, Quatrx a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à Coheris S

(2) Avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015, DataXpresso a fait l'objet d'une fusion simplifiée avec Co



[Signature]

3. Comptes sociaux

1.1 Bilan et compte de résultat

ACTIF – en milliers d’euros

Note	31/12/2018		
	Brut	Amort, Pro- vis.	Net
Immobilisations incorporelles			
• Frais de recherche et développement	31 237	27 474	3 764
• Concessions, brevets, licences, marques	688	640	48
• Fonds commercial	8 356	1 073	7 283
Autres immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur incorporelles			
Immobilisations corporelles	1 524	1 254	270
Participations	0		0
Autres immobilisations financières	283		283
1.2.3.1 TOTAL IMMOBILISE	42 088	30 441	11 647
Stock produits finis	2		2
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances clients et comptes rattachés	7 616	11	7 605
Autres créances	994		994
Valeurs mobilières de placement	1 070	334	736
Disponibilités	3 797		3 797
Charges constatées d'avance	151		151
1.2.3.2 TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 630	345	13 285
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
TOTAL ACTIF	55 718	30 786	24 932

PASSIF- en milliers d'euros

Note		31/12/2018	31/12/2017
1.2.4.1	Capital	2 274	2 274
	Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 651	11 651
	BSA primes liée à capital		
	Réserve légale	227	225
	Autres réserves	425	425
	Report à nouveau	383	-352
	Résultat de l'exercice	766	738
	Amortissements dérogatoires		
	I SITUATION NETTE TOTALE	15 727	14 961
	II AUTRES FONDS PROPRES		
1.2.4.2	Provisions pour risques et charges	189	293
	III PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	189	293
1.2.4.3	DETTES FINANCIERES		
	• Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	452	463
	• Emprunts et dettes financières divers et associés	288	277
1.2.4.4	DETTES D'EXPLOITATION		
	• Dettes fournisseurs et comptes rattachés	803	1 121
	• Dettes fiscales et sociales	3 695	3 481
	• Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	DETTES DIVERSES		
	• Autres dettes	128	141
1.2.4.5	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 649	3 971
	IV DETTES	9 016	9 466
	TOTAL PASSIF	24 932	24 711

COMPTE DE RESULTAT – en milliers d’euros

Note	31/12/2018	31/12/2017
1.2.5.1	Ventes de marchandises	
	Production vendue : services	13 815 13 912
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 815 13 912
	Production stockée	
	Production immobilisée	2 486 2 204
	Subvention d'exploitation	14 5
	Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	280 811
	Autres produits	3 11
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	16 599 16 943
	Achats de marchandises	
1.2.5.2	Autres achats et charges externes	3 231 2 869
	Impôts, taxes et versements assimilés	380 392
1.2.5.3	Salaires et traitements	
	Charges sociales	2 935 3 121
	Dotations d'exploitation :	
	- Sur immobilisations : amortissements et provisions	2 398 2 379
	- Sur actif circulant : dotation aux provisions	10
	- Pour risques et charges : dotation aux provisions	
	Autres charges	354 864
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	16 175 16 916
	RESULTAT D'EXPLOITATION	424 27
1.2.5.4	BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE SUPPORTEE	
	Produits de participations	
	Autres intérêts et produits assimilés	
	Reprises sur prov. et transferts de charges.	
	Différences de change	
	Produits nets sur cessions de valeurs mob. de placement.	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	0 62
	Dotations financières sur amortissements et provisions	
	Intérêts et charges assimilées	318 16
	Autre charges financières	25 27
	10	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	353 43
1.2.5.5	RESULTAT FINANCIER	- 353 19
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	71 46
	Produits exceptionnels :	
	- Rep. prov. et transfert de charges	107 202
	- sur opérations de gestion	190 3
	- sur opérations en capital	2
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 205
	Charges exceptionnelles :	
	- sur opérations de gestion	185 227
	- sur opérations en capital	1
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	
	20	
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	185 248
1.2.5.6	RESULTAT EXCEPTIONNEL	115 -43
1.2.5.7	Impôts sur les bénéfices	
	Participation des salariés	702 740
	-122	-5
	BENEFICE OU PERTE	766 738

1.2 Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte des éléments bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine financier et du résultat de l'entreprise. Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère significatif ne sont pas mentionnés.

Sauf indication contraire, tous les tableaux sont en milliers d'euros.
 Durée de l'exercice 2018 et de l'exercice précédent : 12 mois.
 Total du bilan avant répartition du résultat : 24 932 milliers d'euros.
 Résultat (bénéfice) : 767 milliers d'euros.

1.2.1 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes comptables n°2018-07 du 10 décembre 2018, n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

1.2.1.1 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement :

- les frais de recherche et développement : ils sont évalués au coût de production passés par les développeurs à l'exclusion du temps de supervision. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires, augmentés des charges et application d'un coefficient de charges. Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des licences intégrées dans les logiciels produits par Coheris. Elles sont évaluées à leur coût historique. Elles sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des fonds de commerce constitués de clientèle, de contrats d'exploitation et de droits (les éléments sont revus tous les ans pour s'assurer qu'aucune dépréciation ne doit être constatée (sauf dépréciation)).

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du matériel de bureau comptabilisés à leur coût historique.

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Logiciels	1 à 3 ans linéaire
Installations	5 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaire
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaire

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Une provision est constituée sur l'inventaire de la participation, déterminée d'après plusieurs critères (capitaux propres, rentabilité, perspectives, ...) est inférieure à la valeur comptable.

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont surveillés. Si des changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de valeur est effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur (cf. annexe 10). La société a décidé, conformément aux règles applicables sur les actifs, d'activer les frais de mise en valeur et de les amortir sur une durée de 5 ans au moyen d'un amortissement dérogatoire.

Test de dépréciation

L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant affectés à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce au bilan est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'ensemble de Coheris.

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 3 ans
- taux de croissance moyen du chiffre d'affaires sur les 3 prochaines années supérieures à 20 %
- taux de croissance à l'infini à 2% au-delà
- taux d'actualisation indexé sur le taux sans risque OAT à 10 ans, la prime de risque de la société au 31/12/2018, le taux d'actualisation retenu est de 9,90 % identique à celui du 31/12/2017.

Les hypothèses fiscales liées à l'imputation des déficits fiscaux ont été intégrées sur le Business Plan. Un taux de 28 % a été pris en compte dans le calcul de la valeur terminale. De la même manière, le Coefficient de Croissance a été considéré comme stable sur la période du Business Plan.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses fait ressortir une valeur des actifs incorporels inscrite dans les comptes sociaux au 31/12/2018. Des tests de sensibilité ont été réalisés sur le Business Plan d'actualisation et le taux de croissance à l'infini. Ces tests ne remettraient pas en cause le montant de la valeur d'usage initial. Par ailleurs, et même si le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires sur le Business Plan de 3 ans est une hypothèse particulièrement structurante, l'absence de croissance sur la période, sans modification du point mort et sans variation des autres hypothèses, conduit à une valeur recouvrable des actifs supérieure à la valeur comptable.

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des risques prévisibles de non recouvrement apparaît.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif à leur coût d'acquisition. A l'issue de chaque exercice, elles sont évaluées sur la base du cours du dernier jour de cotation de l'exercice et une provision pour dépréciation peut être constatée.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges probables identifiés à la clôture de l'exercice, principalement les provisions pour dépréciation des actifs incorporels. Leur évaluation repose sur la meilleure estimation de la société.

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) dès leur livraison.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode de l'acompte. L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison. En conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une provision est comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au montant du produit constaté d'avance est enregistré.

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au logiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'usage.

Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont mentionnées en engagements hors bilan. Elles sont évaluées par la méthode de répartition des droits au prorata de l'ancienneté.

Les principales hypothèses qui ont été retenues sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- table de mortalité : INSEE F 2008-2010
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà
- taux d'actualisation de 1,60 %.

Crédit d'impôt recherche (CIR)

Les travaux de recherche et développement mis en œuvre dans le cadre de la conception de logiciels peuvent être éligibles au Crédit Impôt Recherche. Chaque année, une étude est menée sur les projets réalisés pour identifier ceux qui sont éligibles au dispositif. Ce travail de recensement est appuyé par l'appui d'un cabinet externe spécialisé.

1.2.2 Faits significatifs de l'exercice

Néant.

1.2.3 Notes sur le bilan actif

1.2.3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont les suivants.

Valeurs Brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
- Frais recherche et développement	28 751	2 486		
- Concessions, brevets, etc.	628	60		
- Fonds commercial	8 356			
Immobilisations corporelles	1 461	93	30	
Participations				
Autres Immobilisations financières	285	3	5	



[Signature]

TOTAL BRUT	39 480	2 642	35
Amortissements, provisions	A l'ouverture	Dotation	Diminution
Immobilisations incorporelles	26 921	2 266	0
Immobilisations corporelles	1 151	133	30
Immobilisations financières	0		
TOTAL AMORTISSEMENTS	28 072	2 399	30
TOTAL VALEURS NETTES	11 409		

Frais de recherche et de développement

Ces frais sont constitués des salaires et charges sur salaires imputés sur les logiciels développés.
Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits de

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client)
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising)
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).

Concessions, brevets, licences, marques

Il s'agit des droits d'utilisation des licences utilisées par la société.

Fonds commercial :

Il comprend est issu de la fusion des sociétés Coheris FDV, Coheris Harry et SPAD.

Immobilisations corporelles

Il s'agit du mobilier, du matériel de bureau et des ordinateurs, du réseau et des aménagements.

Autres immobilisations financières

Il s'agit de dépôts de garantie dans le cadre d'un contrat de tenue de marché géré par la société Dupont (153 K€), ainsi que les dépôts de garantie relatifs aux locaux du siège de la société et de ses établissements (130 K€).

1.2.3.2 Actif circulant

Créances clients

Clients et comptes rattachés, valeur nette : 7 605 K€.

L'échéancier des créances se présente comme suit :

	Total	Non échues	<3 mois	<12 mois	>12 mois
Créances clients brutes	7 617	7 298	143	136	
Dépréciations *	- 12				
Créances clients nettes	7 605	7 298	143	136	

Les provisions ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour dépréciation des comptes clients	279	10	278 ⁽¹⁾	11

⁽¹⁾ Reprise de provisions sur des créances irrécouvrables datant de plus de 5 ans et totales
 Au 31 décembre 2018, il n'existe pas d'effet escompté non échu.

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan

Clients factures à établir, selon la méthode à l'avancement (§ 1.2.1.2) 1 954 K€

Autres créances

Ce poste comprend :

	31/12/18	31/12/17
Personnel	2	2
État, IS et taxes sur le chiffre d'affaires	992	1 089
Fournisseurs débiteurs	0	3
Autres	1	1
TOTAL	995	1 095

La rubrique Etat IS intègre notamment la créance de Crédit Impôt Recherche et Crédits l'exercice 2018 pour un montant de 702 K€, dont le remboursement devrait intervenir au semestre 2019, ainsi qu'une créance de carry-back dont le remboursement interviendra au

Valeurs mobilières de placement

Il s'agit principalement des titres autocontrôlés détenus directement par Coheris SA dans le cadre de rachat d'actions.

La valeur comptable des titres autocontrôlés par détention directe représente un montant de 429 697 €.

La société détient ainsi 429 697 de ses propres titres au 31/12/2018.

Cette valorisation tient compte d'une provision de 344 K€ calculée sur un cours retenu à la clôture de l'exercice par action.

En complément, Coheris détient 38 803 actions qui seront attribuées dans le cadre de la performance (cf. 1.2.6.2.2. du présent document) et représentent une valeur nette de 89 K€.

Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'exercice.

1.2.4 Notes sur le bilan passif

1.2.4.1 Capital social et prime d'émission de fusion et d'apport

Au 31 décembre 2018, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 000 000 actions. Une augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2017 et l'Assemblée Générale du 20 juin 2012, suite à l'exercice d'une délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 20 juin 2012, suite à l'exercice d'une délégation de souscription d'actions émis en 2012. Ainsi, le capital social a été augmenté d'un montant de 2.245.230 euros, pour le porter de 2.245.230 € à 2.274.230 €, correspondant à la valeur nominale des nouvelles émises au prix de 1,73 euros.

Le tableau suivant présente la variation en 2018 des capitaux propres de la société.

	A fin 2017	Augmentation	Diminution	A fin
Capital	2 274			
Prime d'émission, de fusion et d'apport	11 505			
BSA Primes/Capital	147			
Réserve légale	224		- 3	
Autres réserves	425			
Report à nouveau	-353		- 735	
Résultat	738	767	738	
Provision réglementée				
Capitaux propres	14 961	767	0	

1.2.4.2 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise	
				Avec utilisation	Sans
Provisions pour charges	84		87	84	
Provision pour litiges	209			107	
Total	293		87	191	

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement des comptes au 31/12/2018.

1.2.4.3 Échéance des dettes

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Établissements de crédit	452	54	65	333
Dettes financières diverses	288	288		
Fournisseurs	803	803		
Dettes fiscales et sociales	3 695	3 695		
Autres dettes	128	128		
TOTAL	5 367	5 033	65	333

Les dettes financières diverses comprennent notamment 288 K€ de comptes bloqués de passifs au taux de 6%.

Par ailleurs, dans le cadre de sa participation au projet OFS (Open Food System), Coheris a financé des dépenses remboursables sous conditions de revenus futurs. Compte tenu des éléments à la connaissance de la société, le remboursement ne devrait pas intervenir avant 2022. Au 31/12/2018, le montant reçu de Bpifrance pour le remboursement des avances est de 333 K€. En 2018, Coheris a contracté un emprunt pour financer des matériels pour un montant de 123 K€ (capital restant dû au 31/12/2018 : 98 K€) au taux fixe de 0,85 % sur la durée de remboursement.

1.2.4.4 Charges à payer incluses dans les dettes d'exploitation
 Fournisseurs (Factures non parvenues) : 299 K€ (439K€ au 31/12/17)

Les dettes fiscales et sociales se décomposent comme suit :

	31/12/18	31/12/17
Congés payés et RTT	788	782
Organismes sociaux	470	478
Charges à payer organismes sociaux	474	488
Provisions primes et commissions	252	245
Réserve de Participation	137	19
Autres dettes sociales	18	18
TVA	1 348	1 241
Impôts et taxes divers à payer	208	218
TOTAL	3 695	3 489

1.2.4.5 Produits constatés d'avance
 Cette rubrique contient notamment les factures émises d'avance en fin d'année 2018 dans la maintenance 2019 pour 3 649 K€ (cf. commentaires 1.2.1.2).

1.2.5 Notes sur le compte de résultat

1.2.5.1 Ventilation du Chiffre d'affaires :
 Le compte de résultat distingue :

	31/12/18	31/12/17
Licences internes	2 477	3 093
Maintenance	5 591	5 792
Services associés	5 748	5 027
TOTAL	13 816	13 912

Sur le total, le chiffre d'affaires à l'exportation s'élève à 810 K€.

1.2.5.2 Autres achats et charges externes
 Ce poste s'élève à 3 232 K€ (2 869 K€ en 2017) et comprend pour 1 339 K€ (1 019 K€ en 2017) de traitance.

Les autres postes d'achats sont :

	31/12/18	31/12/17
Entretien divers	101	106
Locations et charges liées	747	729
Assurances	62	61
Transports et déplacements, véhicules	200	182
Honoraires	286	255
Télécommunications	90	96
Publicité, communication	225	202
Divers	182	219
TOTAL	1 893	1 850

1.2.5.3 Salaires et traitements – effectifs de la société

Ce poste s'élève à 9 701 K€ (10 287 K€ en 2017).

L'effectif de la société Coheris au 31/12/2018 est de 121 personnes, dont 6 directeurs, 106 maîtrise, employés et apprentis.

Au cours de l'exercice, l'effectif salarié moyen a été de 119 personnes.

1.2.5.4 Charges et produits financiers

Le résultat financier est négatif à – 353 K€ contre un résultat de + 19 K€ en 2017.

Il comprend :

	31/12/18	31/12/17
Dotations/Reprise nette sur titres autocontrôlés	-318	
Charge supportée ⁽¹⁾	-9	
Intérêts payés	-25	
Intérêts reçus	0	
Différences de change	0	
TOTAL	-353	

⁽¹⁾ Il s'agit du résultat dégagé sur des titres autocontrôlés dans le cadre du contrat de tenue de la société de bourse Gilbert Dupont.

1.2.5.5 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel s'élève à + 115 K€ (- 43 K€ en 2017).

Il comprend notamment :

	31/12/18	31/12/17
VNC	2	
Dotations et reprises exceptionnelles	107	
Autres charges exceptionnelles	-185	
Autres produits exceptionnels	191	
TOTAL	115	

1.2.5.6 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt (1)	R
Résultat courant	72		
Résultat exceptionnel – intéressement + CIR	694		
Total	766		

(1) Après retraitements fiscaux

La société a enregistré sur l'exercice d'un Crédit d'Impôt Recherche et Crédit d'Impôt Innovation de 702 K€ correspondant à ses travaux de recherche sur les développements éligibles aux nouvelles gammes de produits CRM, BI et Datamining.

1.2.5.7 Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

	31/12/18	31/12/17
Décalages temporaires	29	31
Déficits fiscaux reportables	8 542	8 545
TOTAL	8 571	8 576
IS A 28 %	2 400	2 401

Compte tenu des hypothèses retenues pour l'établissement du budget pour les années 1 également des règles fiscales en vigueur à la clôture des comptes, les déficits fiscaux de s'élevaient à 2 333 K€, devraient être imputés d'ici 2 à 3 exercices. Les déficits fiscaux des années suivantes commenceront à être imputés à l'issue de cette période.

1.2.6 Autres informations

1.2.6.1 Informations relatives aux dirigeants et mandataires sociaux

Mandataire social dirigeant :

Les montants sont indiqués en brut :

Président-Directeur Général	2017		2016
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice
En €			
Rémunération fixe	160 000	160 000	160 000
Rémunération variable	17 018 ⁽²⁾	70 928 ⁽¹⁾	34 680 ⁽³⁾
Jetons de présence	0	0	0
Avantages en nature	20 792	20 792	20 918
TOTAL	197 810	251 720	215 598

⁽¹⁾ Au titre de l'exercice 2016, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 44 % de sa rémunération

⁽²⁾ Au titre de l'exercice 2017, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 10 % du sa rémunération

⁽³⁾ Au titre de l'exercice 2018, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs variable pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 22 % du sa rémunération

Actions Gratuites de performance d'attribuées

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive
14 ^{ème} résolution AGM du 29/06/16	29/06/2016	64 650	129 947 €	29/06/2017
14 ^{ème} résolution AGM du 29/06/16	21/03/2017	26 912	84 773 €	31/03/2018

Actions Gratuites de performance en cours d'attribution

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive
13 ^{ème} résolution AGM du 30/06/17	23/01/2018	22 138	63 979 €	19/03/2019

Mandataires sociaux non dirigeant :

En 2018, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de sont les suivants :

Claudine Metz	9 262
Philippe Legorjus	7 277
Corinne Fernandez	9 262
Catherine Blanchet	7 277
Philippe Schulz	3 308
TOTAL	36 386

Rémunération des parties liées :

Au cours de l'année 2018, une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce permettre à la société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en interne. Elle a conclu entre la Société et la société Catherine Blanchet Conseil pour une mission de management sur les « relations investisseurs ». Ce contrat, d'une durée de 3 mois, prévoit 12 000 euros. Administrateur concerné : Catherine Blanchet. Cette convention a été approuvée par l'Administration du 24 juillet 2018.

1.2.6.2 Actions gratuites sous conditions de performance

A/ Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par l'Administration conformément à la 14^{ème} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 22 juin 2016, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 2 ans, à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 3,6% de 200.000 actions. Cette résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 17 juin 2015 dans sa 12^{ème} résolution. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées avec des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actions existantes, mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

a/ Dans sa séance du 29 juin 2016, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de pouvoirs de l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de sa rémunération pour l'année 2016, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2016.

Le Conseil d'Administration a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016. Ce sont 64.650 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Nathalie Rouvet Lazare, soit le 29 juin 2017 pour une valeur de 203.001 € (cours du 29 juin 2017 à 3,14 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 29 juin 2017.

Par ailleurs, en date du 1er juillet 2016, une attribution de 44.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires sociaux, des 10 personnes les mieux rémunérées et au titre d'un dispositif de rétention. Conformément à l'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016, ce sont 44.000 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membre du Codir, au terme de la période d'acquisition d'actions gratuites pour une valeur de 138.160 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). Ces actions seront conservées pendant un délai de 1 an à compter de la date d'attribution définitive fixée à l'AGM.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été basée sur le nombre d'actions qui ont été acquises et valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'acquisition définitive. Au titre de 2017, une charge de 113 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'un montant de dettes sociales de 37 K€ ont été comptabilisés.

b/ Dans ses séances des 24 janvier 2017 et 21 mars 2017, le Conseil d'Administration, sur délégation donnée par l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare son package de rémunération pour l'année 2017, un nombre total de 43.000 actions gratuites de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 20 mars 2018, a constaté le niveau de performance sur l'exercice 2017. Ce sont 26.912 actions qui ont été attribuées au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 31 mars 2018 pour une valeur de 71.317 € (cours du 29 mars 2018 à 2,65 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 31 mars 2018.

Par ailleurs, en date du 22 mars 2017, une attribution de 20.000 actions gratuites de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, les mieux rémunérés et au titre d'un dispositif de rétention. Compte tenu du niveau de performance sur l'exercice 2017, ce sont 8.509 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an à compter du 22 mars 2017 pour une valeur de 22.548 € (cours du 29 mars 2018 à 2,65 €). Ces actions seront conservées au-delà d'un délai de conservation d'un an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 22 mars 2017.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été basée sur le nombre d'actions qui seront acquises et valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'acquisition définitive. Au titre de 2017, une charge de 84 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'un montant de dettes sociales de 14 K€ ont été comptabilisés. L'engagement total figurant au passif s'élève à 84 K€ en provisions pour risques et charges et 14 K€ en dettes sociales.

B/ Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 13^{ème} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2017, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 2 ans, à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 170.000 actions soit 3 % du capital social. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont destinées à des actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des actionnaires et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans ses séances des 23 janvier 2018 et 20 mars 2018, le Conseil d'Administration, sur délégation donnée par l'AGM du 30 juin 2018, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, son package de rémunération pour l'année 2018, un nombre total de 43.000 actions gratuites de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2018. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 mars 2019, a constaté le niveau de performance sur l'exercice 2018. Ce sont 22.138 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 23 janvier 2019 pour une valeur de 71.317 € (cours du 22 janvier 2019 à 1,59 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 23 janvier 2019.

Par ailleurs, en date du 27 mars 2018, une attribution de 44.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, faisant partie des mieux rémunérés et au titre d'un dispositif de rétention. Compte tenu du niveau de performance sur l'exercice 2018, ce sont 16.665 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an et pour une valeur de 22.548 € (cours du 26 mars 2019 à 1,85 €). Ces actions seront ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation d'un an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 27 mars 2019.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été basée sur le nombre d'actions qui seront acquises et valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'acquisition définitive. Au titre de 2018, une charge de 87 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour risques et charges de 10 K€ ont été comptabilisés. L'engagement total figurant au passif s'élève à 97 K€ pour risques et charges et 10 K€ en dettes sociales.

1.2.6.3 CICE

Conformément aux dispositions de l'article 294 quater du Code Général des Impôts, nous avons financé l'amélioration de la compétitivité des entreprises, nous améliorons nos efforts en matière d'investissements d'innovation. Son montant au titre de l'exercice 2017 est de 87K€ (87K€ en 2017).

1.2.6.4 Engagements hors bilan

Les engagements relatifs aux départs en retraite ont été estimés à un montant de 554 K€.

1.2.6.5 Litiges

Les litiges ont fait l'objet de provisions en fonction du risque estimé.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige dont le risque envisagé nécessiterait des provisions supplémentaires dans les comptes au 31/12/18.

1.2.6.6 Honoraires Commissaires aux Comptes

en milliers d'euros	Audit Fiderec				Gr	
	Montants		%		Montants	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Certification des comptes annuels						
Emetteur	25,6	25	84%	83%	25,6	27
Filiales	0	0	0%	0%	0	0
SOUS-TOTAL	25,6	25	84%	83%	25,6	27
Services autres que la certification des comptes						
Emetteur	5	5	16%	17%	5	9
Filiales	0	0	0%	0%	0	0
SOUS-TOTAL	5	5	16%	17%	5	9
TOTAL	30,6	30	100%	100%	30,6	36

1.2.6.7 Autres événements postérieurs à l'exercice

Néant.

4. Comptes en normes IFRS

Les Etats Financiers sont présentés en milliers d'Euros à l'exception du résultat par action en Euro

1 Comptes en normes IFRS

1.1 Bilan et Compte de Résultat IFRS

1.1.1 Bilan

Note		31/12/2018	31/12/2017
1.4.3.1	Écarts d'acquisition	7 385	7 385
	Immobilisation incorporelles	2 765	2 444
1.4.3.2	Immobilisations corporelles	271	309
1.4.3.3	Actifs financiers	283	285
	Autres placements non équivalents de trésorerie		
1.4.3.4	Actifs d'impôts différés	725	852
	ACTIF NON COURANT	11 429	11 275
	Stocks et en cours	2	19
1.4.3.5.1	Clients et comptes rattachés	7 605	6 972
1.4.3.5.2	Autres créances et comptes de régularisation	1 143	1 364
1.4.3.6	Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 797	4 187
	ACTIF COURANT	12 547	12 542
	TOTAL DE L'ACTIF	23 976	23 817
		31/12/2018	31/12/2017
	Capital	2 274	2 274
	Réserves liées au capital	830	830
	Titres auto détenus	-1 070	-785
	Réserves et résultat	12 176	11 297
	Ecarts de conversion		
	Capitaux propres part du groupe	14 210	13 616
	Intérêts minoritaires		
	CAPITAUX PROPRES	14 210	13 616
1.4.3.8	Passifs financiers > 1 an	398	333
1.4.3.9	Passifs d'impôts différés	93	5
1.4.3.7	Provisions pour risques et charges	657	730
	PASSIF NON COURANT	1 148	1 068
1.4.3.8	Passifs financiers < 1 an	342	404
	Fournisseurs et comptes rattachés	803	1 123
1.4.3.10	Autres dettes et comptes de régularisation	7 473	7 606
	PASSIF COURANT	8 618	9 133
	TOTAL DU PASSIF	23 976	23 817

1.1.2 Compte de Résultat IFRS

Note		31/12/2018	31/12/2017
1.4.3.11	Chiffre d'affaires	13 816	13 912
	Autres produits de l'activité	2 486	2 205
	Achats et services extérieurs	-3 263	-2 919
1.4.3.12	Charges de personnel	-10 045	-10 551
	Impôts et taxes	-207	-250
	Dotations aux amortissements	-1 666	-1 624
	Dotations aux provisions		
	Autres produits et charges d'exploitation	-57	-37
	Résultat opérationnel courant	1 064	735
	Autres produits et charges opérationnels	115	-43
	Dépréciation des écarts d'acquisition		
	Résultat Opérationnel	1 179	692
	Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		
	Autres produits et charges financiers	-104	-103
	Coût de l'endettement financier net	-104	-103
1.4.3.13	Charges d'impôt	-203	54
	Résultat Net	872	643
	Part du groupe	872	643
	Intérêts minoritaires		
	Nombre d'actions retenues pour le calcul	5 685 575	5 685 575
	RNPG par action	0,15	0,11
	Nombre d'actions diluées retenues pour le calcul	5 685 575	5 685 575
	RNPG dilué par action	0,15	0,11

1.2 Tableau IFRS de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto détenus	Réserves et résultat	Écart de conversion	Totaux
Au 31 décembre 2016	2 245	734	-1 099	10 709		
Écart de change						
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres						
Résultat 2017				643		
Opération sur titres auto détenus /AGA			314			
Paiements fondés sur des actions						
Affectation du résultat						
Augmentation de capital (1)	29	96				
Autres variations				-55		
Total des opérations revenant aux actionnaires				588		
Au 31 décembre 2017	2 274	830	-785	11 297		
Écart de change						
Total des produits et charges de l'exercice reconnus directement en capitaux propres						
Résultat 2018				872		
Opération sur titres auto détenus /AGA			-285			
Paiements fondés sur des actions						
Affectation du résultat						
Augmentation de capital						
Autres variations				7		
Total des opérations revenant aux actionnaires				879		
Au 31 décembre 2018	2 274	830	-1 070	12 176		

(1) Au 31 décembre 2017, le capital de la société s'élève à 2 274 230 € correspondant à 5 685 actions. Une augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2017, en délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale du 20 juin 2012, suite à l'exercice de souscription d'actions émis en 2012. Ainsi, le capital social a été augmenté d'un montant nominal de 2 245 230 €, pour le porter de 2.245.230 € à 2 274 230 €, correspondant à la valeur nominale de nouvelles émises au prix de 1,73 euros.

Etat du résultat global

	2017	Groupe	Minoritaires
Résultat net IFRS		643	
Ecart de conversion			
Engagements de retraite			
- Pertes et gains actuariels		- 23	
- Impact de l'impôt différé		8	
Produits et charges reconnus directement dans les capitaux propres		-15	
Total des produits et charges de la période		628	
	2018	Groupe	Minoritaires
Résultat net IFRS		872	
Ecart de conversion			
Engagements de retraite			
- Pertes et gains actuariels		16	
- Impact de l'impôt différé		- 11	
Produits et charges reconnus directement dans les capitaux propres		5	
Total des produits et charges de la période		877	

1.3 Tableau IFRS des flux de trésorerie

	31/12/2018	31/12/2017
Résultat net IFRS (hors MEE)	872	643
Elimination des charges et produits sans incidences sur la trésorerie		
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 611	1 611
Charges et produits liés aux actions gratuites de performance	96	96
Autres produits et charges calculés	68	68
CAF après coût de l'endettement financier net et impôt	2 647	2 647
Coût de l'endettement financier net		
Charge d'impôt (y compris les impôts différés)	203	203
CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	2 850	2 850
Impôt (B)		
Variation du BFR lié à l'activité (C)	-926	-926
Flux de trésorerie généré par l'activité (D) = (A+B+C)	1 924	1 924
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Corp. et incorp.	-1 938	-1 938
Encaissements liés aux cessions d'immo. Corp. et incorp.		
Décaissements liés aux acquisitions d'immo. Financières	-3	-3
Encaissements liés aux cessions d'immo. Financières	5	5
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements (E)	-1 936	-1 936
Sommes reçues lors de l'exercice des BSA 2012		
Rachats et vente d'actions propres	-381	-381
Augmentation de capital		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	140	140
Placements de trésorerie		
Remboursement d'emprunts	-133	-133
Intérêts financiers nets versés		
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-374	-374
Variation de trésorerie (D+E+F)	-386	-386
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	4 181	4 181
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre (cf. 1.4.3.7)	3 795	3 795

1.4 Notes aux états financiers IFRS

1.4.1 Informations générales relatives au groupe marquants

1.4.1.1 Informations générales

Éditeur de Solutions CRM (Customer Relationship Management) et de Solutions Analytique (Intelligence, Datamining), Coheris propose une gamme complète de logiciels et services (au marketing, des ventes et du service client, mobilité, Intranet, Business Intelligence, Datamining), consulting pluridisciplinaires ainsi qu'un réseau de partenaires technologiques et d'intégrateurs.

Coheris est cotée sur le marché d'Euronext Paris compartiment C depuis le 30 juin 1999.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 30 avril 2019.

1.4.1.2 Faits significatifs de l'exercice

Activité

Le chiffre d'affaires est stable avec une évolution significative des ventes de licences vers un mode Abonnement tirées par les offres CRM. Les offres RGPD, lancées fin 2017, suscitent un fort intérêt près de 7 % du chiffre d'affaires licences de l'année 2018. Ce démarrage prometteur illustre l'intérêt visant à exploiter pleinement les assets de Coheris autour de la data et de l'intelligence artificielle, notamment des solutions CRM.

La parfaite maîtrise des coûts de l'entreprise permet de dégager un Résultat Opérationnel Courant positif.

Le Résultat Opérationnel (RO) s'établit à + 1 179 K€, contre + 692 K€ en 2017.

Le coût de l'endettement financier net est de -104 K€ contre -103 K€ en 2017.

Le résultat net est + 872 K€ contre + 643 K€ au 31 décembre 2017.

A la clôture de l'exercice, la trésorerie ressort à 3,80 millions d'euros et les capitaux propres à 14,21 millions d'euros.

1.4.2 Principes de préparation des états financiers

1.4.2.1 Conformité aux normes comptables

Depuis 2005, Coheris établit ses rapports financiers conformément au règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 modifié par le Règlement n° 297/2008 du 11 mars 2008, qui prévoit qu'à compter du 1er janvier 2005, les entreprises européennes faisant appel public à l'épargne, doivent appliquer les normes comptables internationales prescrites par l'IASB (International Accounting Standards Board).

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les comptes annuels présentés en normes IFRS au titre des exercices clos en 2017 et 2018 ont été établis en conformité avec l'ensemble des normes et interprétations IFRS adoptées par l'Union Européenne, ce qui est obligatoire pour la période de clôture du 31 décembre 2018.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2018

IFRS 15 (Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients) et IFRS 16 (Immobilisations, investissement et actifs financiers) sont applicables à partir du 1er janvier 2018. Les travaux menés dans le cadre de l'application de la norme IFRS 15 ont notamment consisté à analyser les méthodes de reconnaissance de revenus de Coheris. Ces travaux ont conduit la société à ne pas modifier la méthode de reconnaissance des revenus.

IFRS 9 : Les travaux menés dans le cadre de l'application de la norme n'ont pas révélé d'impact sur les comptes de la société.

Les autres amendements ou interprétations publiées et applicables au 1er janvier 2018 sont sans impact sur les comptes de Coheris.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2019

Norme IFRS 16 – Locations, publiée en novembre 2017, établit le modèle de comptabilisation des locations et viendra remplacer la norme IAS 17 – Contrats de location et les interprétations IFRIC 27, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2019.

Des travaux ont été menés sur les impacts potentiels de l'application d'IFRS 16 et les informations sur les caractéristiques des différents contrats de locations en cours. Coheris a l'intention d'appliquer la norme au 1er janvier 2019 en utilisant une approche rétrospective simplifiée (sans retraitement de la période antérieure). Sur la base de cette étude, le principal impact identifié porte sur le bail commercial des locaux de bureaux. Ce retraitement impactera le Résultat Opérationnel Courant, le coût de l'endettement et la dette financière nette.

Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la direction du groupe ou des filiales procède à l'estimation de certaines hypothèses qui ont une incidence significative sur les montants d'actifs et de passifs au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits au résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient différer de ces estimations. Ces hypothèses concernent notamment le test de dépréciation, les provisions pour risques et charges, notamment les provisions pour litiges et les provisions pour avantages au personnel, et enfin les provisions pour impôts.

Périmètre des comptes IFRS

La simplification de l'organigramme juridique, réalisée par des opérations de transmission de patrimoine, de fusion ou de liquidation de filiales étrangères, fait que Coheris SA, depuis juillet 2018, est devenue la seule entité juridique du groupe. Par conséquent, la société n'a plus l'obligation d'établir des comptes consolidés IFRS, la société a décidé de continuer à publier ses comptes consolidés IFRS, dans la continuité de ses comptes consolidés IFRS antérieurs, afin d'assurer la comparabilité des informations financières diffusées : ces comptes reprennent ainsi les actifs, passifs et la situation financière des comptes consolidés antérieurs, mais sur la base d'un périmètre de consolidation ne comprenant plus qu'une seule entité juridique, à savoir la société Coheris SA.

Au 31 décembre 2018, Coheris publie donc des comptes en normes IFRS et en normes françaises. Conformément de l'article L.451-162 III du code monétaire et financier, les comptes établis en normes françaises sont certifiés par un rapport par les commissaires aux comptes. Et les comptes établis volontairement par la société en normes IFRS ont fait l'objet d'un rapport d'audit entrant dans le champ des services autres que la certification. Ces informations financières ont fait l'objet d'une revue par le Comité d'Audit et ont été arrêtées par l'Administration de la société en date du 30 avril 2019.

1.4.2.2 Principes

Les principes suivants ont notamment été appliqués :

- prudence,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation.

1.4.2.3 Méthodes comptables

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels. Ils sont testés au niveau de l'unité de trésorerie. Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour la valorisation de ces actifs et passifs. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés en résultat.



[Signature]

Conformément à IFRS 3 révisée :

- Tout ajustement du prix d'acquisition est comptabilisé à la juste valeur dès la date d'acqu
- Les coûts directs liés à l'acquisition sont constatés en charge sur la période.

Les écarts d'acquisition positifs résiduels sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique « Écarts d'a

Lors de chaque arrêté, les indices d'éventuelles pertes de valeur des actifs concernés sont ex
changements significatifs défavorables apparaissent et au minimum une fois par an, un test de
effectué et un amortissement exceptionnel est comptabilisé en cas de perte de valeur.

Immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement:

- les frais de recherche et développement :
 - ils sont évalués au coût de production sur la base des temps passés par les développe
du temps de supervision. Les heures produites sont valorisées à partir des salaires,
charges sociales par application d'un coefficient de charges,
 - l'économie d'impôt liée au Crédit Impôt Recherche, découlant de la partie éligible des fra
et développement, est incluse dans la valorisation des actifs ainsi constatés.
 - Ils sont amortis sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.
- des licences intégrées dans les logiciels produits :
 - sont évaluées au coût d'acquisition,
 - sont amorties sur une durée de 3 ans selon le mode linéaire.

Immobilisations corporelles

Il s'agit des matériels informatiques et téléphoniques utilisés par la société ainsi que du mobilier e
bureau comptabilisés à leur coût historique

Les durées et les modes d'amortissement sont les suivants :

Installations	5 ans linéaires
Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans linéaires
Mobilier de bureau	2 à 7 ans linéaires

Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont principalement composés de la part à plus d'un an des p
évalués au coût amorti.

Les prêts et créances évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur m
de transaction directement attribuables, puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite
effectif.

Les actifs financiers non courants font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objec
valeur. La perte de valeur correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la val
estimée d'après l'actualisation des flux de trésorerie attendus (actualisation au taux d'intérêt co
pour un actif financier similaire pour les titres de participation non consolidés évalués au coût,
effectif d'origine pour les prêts et créances évalués au coût amorti).

Créances clients

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation
fonction d'une approche « pertes attendues ».

Chiffre d'affaires et produits constatés d'avance

L'activité d'édition de logiciels faisant généralement l'objet de contrats distincts de licence, de m
services associés, les droits d'utilisation (licences revendues ou licences de produits Coheris) se
dès leur livraison.

Les prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait sont enregistrées selon la méthode
L'avancement est mesuré au prorata des coûts dépensés rapportés aux coûts à terminaison
conséquence, lorsque l'avancement est supérieur au montant des factures émises, une fact
comptabilisée ; a contrario, lorsque les factures émises sont d'un montant supérieur au stade c
produit constaté d'avance est enregistré.



[Handwritten signature]

Dans le cas exceptionnel où les services associés seraient considérés comme essentiels au progiciel (modifications essentielles des caractéristiques techniques et/ou fonctionnelles intrinsèques), le projet serait considéré dans son ensemble et serait comptabilisé suivant la méthode à l'avance.

Information sectorielle

La norme IFRS 8 relative à l'information sectorielle impose d'analyser la performance de l'entreprise par secteurs opérationnels. Compte tenu de la nature de ses produits, des procédés de fabrication et de ses clients, l'activité d'Editeur de Logiciels présente un caractère très intégré. De ce fait, Coheris ne présente pas de secteurs opérationnels distincts. Néanmoins, et à titre d'information, Coheris présente une ventilation de son chiffre d'affaires par natures et par zones géographiques qui ne s'inscrit pas dans le cadre de l'application de la norme IFRS 8.

Trésorerie et équivalent

La ligne « Trésorerie et équivalents » inclut les liquidités ainsi que les placements monétaires disponibles soumis à un risque négligeable de variation de valeur. Les placements monétaires sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture, les variations de valeur étant enregistrées en « produits de trésorerie ». La ligne « Trésorerie nette retenue pour le tableau des flux financiers » inclut également les découverts bancaires et les avances de trésorerie court terme.

Provisions pour risques et charges

Les risques et charges identifiés à la clôture de l'exercice, mais dont la réalisation est incertaine, sont provisionnés ; il s'agit plus particulièrement :

- des litiges,
- des pertes et pénalités probables sur les contrats,
- des indemnités de fin de carrière. Elles sont calculées selon la méthode de répartition prorata de l'ancienneté. Conformément à la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont nets d'impôt en capitaux propres,

Les principales hypothèses qui ont été retenues pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- calcul des droits selon la convention collective Syntec,
- âge de départ à la retraite 65 ans,
- table de mortalité : INSEE F 2008-2010
- taux de sortie variable selon l'âge,
- taux d'augmentation annuel moyen des salaires : 5% jusqu'à 40 ans, 2% au-delà,
- taux d'actualisation de 1,60 %.

Impôts

Les impôts différés résultent des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales passives au bilan consolidé et des déficits fiscaux dont la recouvrabilité est probable. Ils sont évalués à leur valeur nette en appliquant la méthode du report variable en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de la clôture.

Calcul du résultat par action

Le résultat net par action est déterminé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action est déterminé en divisant le résultat net (part du groupe) par le nombre d'actions ordinaires en circulation majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Crédit-Bail

Les investissements financés sous forme de crédit-bail sont placés à l'actif du bilan et amortis sur la durée de la contrepartie, une dette égale au montant de l'engagement est comptabilisée au passif du bilan.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement composés d'emprunts et de dettes auprès des établissements financiers (cf. note 1.4.3.10). Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (prenant en compte les effets de la transaction directement rattachables) puis évalués au coût amorti en appliquant la méthode de l'écritures effective.

Actions gratuites sous conditions de performance attribuées aux mandataires sociaux et salariés du Codir

Coheris a une politique d'attribution d'actions gratuites de performance à ses mandataires, dans le cadre d'un dispositif de rémunération, et salariés membre du Codir, dans le cadre d'un dispositif de rétention. Les actions gratuites attribuées deviennent définitivement propriété des bénéficiaires à l'issue d'une durée minimale de 3 ans, sauf la loi ou par dérogation par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration en cas de délégation de pouvoir.

Le coût de ces transactions est comptabilisé conformément à la norme IFRS2 en valorisant les actions à la date d'attribution à la juste valeur. Cette juste valeur est comptabilisée en charges sur la durée de la transaction en contrepartie des réserves dans les capitaux propres.

1.4.3 Explications des postes des éléments financiers

1.4.3.1 Actifs incorporels

Écarts d'acquisition

Compte tenu de la transversalité des offres du groupe, l'ensemble des départements R&D, avant et après intégration et expertise sont communs et uniques à tous les produits. En conséquence, sur son périmètre, nous avons identifié une UGT cohérente et identifiable dans le temps :

	2018	2017
Montant net	7 385	7 385

Le test de valorisation est mis en œuvre selon la méthode de l'actualisation des cash flows futurs. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- élaboration d'un Business Plan à 3 ans
- taux de croissance moyen du chiffre d'affaires sur les 3 prochaines années supérieur à 3 %
- taux de croissance à l'infini à 2% au-delà
- taux d'actualisation est de 9,90 % identique à celui retenu au 31/12/2017.

Les hypothèses fiscales liées à l'imputation des déficits fiscaux ont été intégrées sur le BP et un taux de 20% a été pris en compte dans le calcul de la valeur terminale. De la même manière, le Crédit Impôt Recherche est considéré comme stable sur la période du Business Plan.

La valeur d'utilité déterminée à partir de ces hypothèses fait ressortir une valeur des actifs supérieure à la valeur comptable dans les comptes IFRS au 31/12/2018. Des tests de sensibilité ont été réalisés à +/- 1% sur le taux de croissance à l'infini et le taux de croissance à l'infini. Ces tests ne remettraient pas en cause les conclusions du test initial et même si le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires sur la durée du business plan était inférieur à la hypothèse particulièrement structurante, l'absence de croissance du chiffre d'affaires sur la durée du business plan conduirait à une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable.

Immobilisations incorporelles

a) Valeurs brutes :

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Frais de recherche et de développement	29 948	1 785		31 733
Concessions, brevets	628	60		688
Autres				
Total	30 576	1 845		32 421

Les frais de recherche et développement sont liés aux investissements sur les produits des gammes suivantes :

- Coheris CRM (gamme de logiciels dans le domaine du CRM orientés service client et marketing)
- Coheris Nomad (gamme de logiciels de gestion de forces de vente et merchandising),
- Coheris Liberty (gamme de logiciels de Business Intelligence)
- Coheris SPAD (gamme de logiciels de Datamining et Data Quality Management).



[Signature]

b) Amortissements :

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Frais de recherche et développement	27 509	1 507		29 016
Concessions, brevets	623	17		640
Autres				
Total	28 132	1 524		29 656

c) Valeurs nettes :

	31/12/2017	31/12/2018
Frais de recherche et développement	2 440	2 717
Concessions, brevets		
Autres	5	48
Total	2 445	2 765

Les échéanciers d'amortissements des frais de recherche et développement sont les suivants :

	Valeur nette au 31/12/2018	Amortissement N+1	Amortissement N+2	A
Frais de recherche et développement	3 798	2 008	1 281	
Impact CIR	-1 081	-607	-357	
Total Frais de Recherche et développement	2 717	1 401	924	

1.4.3.2 Immobilisations corporelles

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Valeur brute	1 461	93	(30)	1 524
Amortissements	(1 151)	(131)	30	(1 252)
Valeur nette	309	(38)	0	271

1.4.3.3 Actifs financiers

a) Valeurs brutes :

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Titres	0			0
Autres actifs	285	3	5	283
Total	285	3	5	283

Les autres actifs financiers correspondent essentiellement à des dépôts de garantie sur locations

b) Provisions :

	31/12/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Titres non consolidés	0			0
Autres immobilisations	0			0
Total	0			0
Valeur nette	285			283

1.4.3.4 Actifs d'impôts différés

	31/12/2018	31/12/2017
Sur Indemnités de fin de carrière (IFC)	155	174
Sur autres décalages temporaires	8	10
Sur déficits fiscaux activés	562	668
TOTAL	725	852

Les déficits fiscaux activés correspondent uniquement à ceux constatés au titre de l'exercice 2012 des hypothèses retenues pour l'établissement du business plan pour les années 1 à 3 (cf 1.4.3.1) des règles fiscales en vigueur à la clôture des comptes, les déficits fiscaux 2012 devraient être imputés sur les exercices. La diminution du poste « déficits fiscaux activés » en 2018 correspond à l'application d'un taux de 28 % alors qu'il était de 33,1/3 au 31 décembre 2017.

Au 31/12/2018, la somme des déficits fiscaux reportables s'élève à 8 542 K€.

1.4.3.5 Créances d'exploitation

1.4.3.5.1 Créances clients et comptes rattachés

Elles sont présentées nettes de provisions qui sont de 12 K€ sur les créances clients (279 K€ en 2017).

Les créances clients se décomposent comme suit par date d'échéance :

	Total	Non échues	< 3 mois	3 -12 mois
Créances clients brutes	7 617	7 299	142	136
Dépréciation	-12			
Créances clients nettes	7 605	7 299	142	136

1.4.3.5.2 Autres créances

	31/12/18	31/12/17
Avances fournisseurs		3
Impôt sur les bénéfices	864	914
Taxe sur la valeur ajoutée	127	175
Charges constatées d'avance	149	269
Divers	3	3
TOTAL	1 143	1 364

Le poste impôt sur les bénéfices correspond principalement aux crédits d'impôts recherche et à la compensation des déficits en arriéré des déficits (Carry-back).

1.4.3.6 Trésorerie et équivalents trésorerie – Trésorerie de clôture

	31/12/18	31/12/17
VMP (Sicav monétaires en euro)		
Comptes à terme (- 3 mois)		
Comptes à terme (+ 3 mois)		
Disponibilités	3 797	4 187
Trésorerie et équivalents trésorerie	3 797	4 187
Découverts bancaires	2	6
Trésorerie nette de clôture	3 795	4 181

1.4.3.7 Provisions pour risques et charges

	A l'ouverture	Variation de périmètre	Dotation	Reprise	
				Avec utilisation	Sans utilisation
Indemnités de départ à la retraite	521		33		
Autres	209			107	
Total	730		33	107	

Les provisions se rapportent à des risques et des charges d'exploitation, notamment pour litiges

Concernant les indemnités de départ à la retraite, Coheris a comptabilisé au titre de l'exercice 2018 des écarts actuariels en capitaux propres pour un montant de 11 K€ nets d'impôts. L'impact de l'engagement au niveau du résultat opérationnel courant s'élève à 49 K€. Etant donné l'impact de la variation de cet engagement post-emploi dans le résultat, Coheris n'a pas procédé à des calculs tenant compte d'une variation des hypothèses.

A la connaissance de la société, les litiges connus ne nécessitent pas de provisionnement supplémentaire sur les comptes au 31/12/2018.

1.4.3.8 Passifs financiers

	Total	- 1 an	1 à 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	452	54	65
Autres dettes financières	288	288	
Total	740	342	65

Les autres dettes financières comprennent 288 K€ de comptes bloqués de participation rémunérée

Dans le cadre de sa participation au projet OFS (Open Food System), Coheris bénéficie d'avances en compte courant sous conditions de revenus futurs. Compte tenu des éléments à la connaissance de la société, le remboursement ne devrait pas intervenir avant 2022. Au 31/12/2018, le montant reçu de Bpifrance au titre de ce projet s'élève à 333 K€. En 2018, Coheris a contracté un emprunt pour financer des matériels informatiques pour un montant de 123 K€ (capital restant dû au 31/12/2018 : 98 K€) au taux fixe de 0,85 % sur une durée de 5 ans.

1.4.3.9 Passifs d'impôts différés

	31/12/18	31/12/17
Retraitements de consolidation	94	5
TOTAL	94	5

1.4.3.10 Autres dettes

Les principaux postes sont les suivants :

	31/12/18	31/12/17
Personnel	1 196	1 064
Organismes sociaux	957	966
Taxes sur le chiffre d'affaires	1 349	1 241
Autres impôts et taxes	194	218
Produits constatés d'avance	3 649	3 973
Autres	128	143
Total	7 473	7 606

1.4.3.11 Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires par nature est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Licences internes	2 477	3 093
Maintenance	5 591	5 792
Prestations associées	5 748	5 027
Total	13 816	13 912

La ventilation du chiffre d'affaires s'établit comme suit par pays d'origine de facturation :

	31/12/18	31/12/17
France	13 816	13 912
TOTAL	13 816	13 912

1.4.3.12 Effectif

Au 31 décembre 2018 l'effectif est de 121 collaborateurs. En moyenne sur l'année 2018, l'effectif est de 122 collaborateurs.

La répartition de l'effectif au 31 décembre 2018 par qualification est :

	31/12/2018	31/12/2017
Directeurs	6	6
Cadres	106	108
AM et employés	9	8
Total	121	122

Il a été calculé un intéressement des salariés sur l'exercice pour un montant brut de 122 K€.

1.4.3.13 Impôt sur les sociétés

Il se décompose comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017
Impôt dû		
Impôt différé	203	-54
Total	203	-54

L'écart entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective s'explique comme suit (en K€) :

	31/12/18	31/12/17
Charge d'impôt théorique	301	196
Impact des charges définitivement non déductibles	5	8
Déficits fiscaux de l'exercice non activés	-1	23
Amortissement du CIR non fiscalisé	-208	-251
Impact CICE	-21	-30
Impact report variable taux IS (IFC + déficits reportables)	127	
Divers		
Charge d'impôt effective	203	-54

Les crédits d'impôt recherche et innovation pour 702 K€ en 2018 et 740 K€ en 2017 ont entraîné une diminution des frais de recherche et développement à l'actif du bilan.

1.4.3.14 Engagements hors bilan

Contrat de locations simples (hors effets de l'indexation annuelle) :

	Redevance 2018	Redevance à - 1 an	Rede +
Bail commercial Locaux Suresnes	498	498	1
Bail commercial Locaux Aix en Provence	30	30	:
Total	528	528	1

Il n'y a pas au 31 décembre 2018 d'autre engagement hors bilan (idem au 31/12/2017).

1.4.3.15 Politique et gestion des risques financiers

Les risques auxquels la société peut être confrontée sont présentés ci-dessous.

Risque client

Coheris a plus de 1000 clients toutes activités confondues. Les 10 clients les plus importants rep chiffre d'affaires du Groupe.

Dans ces conditions, Coheris, n'est pas dépendant d'un client particulier.

En ce qui concerne les risques de défaillance financière, les clients de Coheris sont essentiellement entreprises qui ne présentent pas de risque de ce type.

Risque de taux

En raison de sa faible exposition au risque de taux, la société n'a pas jugé utile de mettre en place gestion de ce risque de taux.

Risque de change

Compte tenu de la très faible exposition de Coheris au risque de change, (la quasi-totalité des réalisée en €) Coheris n'a pas mis en place de méthode de suivi et de gestion de ce risque.

Risque de liquidité

Échéancier des actifs et des dettes financières.

	A 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Actifs financiers	3 797		
Passifs financiers	-342	-65	-333
Position nette avant gestion	3 455	-65	-333
Hors bilan			
Position nette après gestion	3 455	-65	-333

Tableau synthétique recensant l'ensemble des dettes financières auprès d'établissement de cré par devise :

Type d'emprunt	Montant initial en k€	Échéance	Nature du Taux	Existence de couvertures	Capita 31/1
Emprunt BPI	333	2026	0%	NON	
Emprunt bancaire	123	2022	fixe 0,85%	NON	
Total	456				

1.4.3.16 Informations relatives aux dirigeants et mandataires sociaux

Mandataire social dirigeant :

Les montants sont indiqués en brut :

Président-Directeur Général	En €	2017		2018
		Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés sur l'année calendaire	Montants dus au titre de l'exercice
Rémunération fixe		160 000	160 000	160 000
Rémunération variable		17 018 ⁽²⁾	70 928 ⁽¹⁾	34 680 ⁽³⁾
Jetons de présence		0	0	0
Avantages en nature		20 792	20 792	20 918
TOTAL		197 810	251 720	215 598

(1) Au titre de l'exercice 2016, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 44 % de sa rémunération fixe.

(2) Au titre de l'exercice 2017, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 10 % du sa rémunération fixe.

(3) Au titre de l'exercice 2018, et compte tenu du niveau d'atteinte des objectifs quantitatifs, la rémunération pécuniaire de Madame Nathalie Rouvet Lazare s'établit à 22 % du sa rémunération fixe.

Actions Gratuites de performance d'attribuées :

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive
14 ^{ème} résolution AGM du 29/06/16	29/06/2016	64 650	129 947 €	29/06/2016
14 ^{ème} résolution AGM du 29/06/16	21/03/2017	26 912	84 773 €	31/03/2017

Actions Gratuites de performance en cours d'attribution :

Décision d'AGM	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites de performance	Juste valeur (à l'attribution)	Date d'attribution définitive
13 ^{ème} résolution AGM du 30/06/17	23/01/2018	22 138	63 979 €	19/03/2018

Mandataires sociaux non dirigeants :

En 2018, les montants bruts des jetons de présence versés aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018 sont les suivants :

Claudine Metz	9 262
Philippe Legorjus	7 277
Corinne Fernandez	9 262
Catherine Blanchet	7 277
Philippe Schulz	3 308
TOTAL	36 386

Rémunération des parties liées :

Au cours de l'année 2018, une convention visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce a été conclue pour permettre à la société de bénéficier d'une expertise dont elle ne dispose pas en interne. Elle a été conclue entre la Société et la société Catherine Blanchet Conseil pour une mission d'accompagnement management sur les « relations investisseurs ». Ce contrat, d'une durée de 3 mois, prévoit une rémunération de 12 000 euros. Administrateur concerné : Catherine Blanchet. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale d'Administration du 24 juillet 2018.

1.4.3.17 Actions gratuites sous conditions de performance

A/ Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par l'Assemblée Générale d'Administration conformément à la 14^{ème} résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale d'Administration du 29 juin 2016, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 3,6% du capital de la société, soit 200.000 actions. Cette résolution annule et remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale d'Administration du 29 juin 2015 dans sa 12^{ème} résolution. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont destinées à être attribuées aux administrateurs, aux mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

a/ Dans sa séance du 29 juin 2016, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation de pouvoirs, a approuvé la 14^{ème} résolution de l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de

rémunération pour l'année 2016, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2016. Le Conseil d'Administration a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016. Ce sont 64.650 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 29 juin 2017 pour une valeur de 203.001 € (cours du 20 mars 2017). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 29 juin 2017. Par ailleurs, en date du 1er juillet 2016, une attribution de 44.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires sociaux, des 10 personnes les mieux rémunérées. Compte tenu du niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2016, ce sont 44.000 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés. La période d'acquisition d'une durée d'un an à ces salariés, membres du Codir, au titre d'un dispositif de rétention, est fixée au 1er juillet 2016 et pour une valeur de 138.160 € (cours du 20 mars 2017 à 3,14 €). Ces actions seront enscises au-delà d'un délai de conservation de 1 an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 1er juillet 2016. La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui ont été acquises valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée de conservation définitive. Au titre de 2017, une charge de 113 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'un montant de cotisations sociales de 37 K€ ont été comptabilisées.

b/ Dans ses séances des 24 janvier 2017 et 21 mars 2017, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 29 juin 2016, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de sa rémunération pour l'année 2017, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2017. Le Conseil d'Administration a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2017. Ce sont 26.912 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 31 mars 2018 pour une valeur de 71.317 € (cours du 29 mars 2018). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 31 mars 2018. Par ailleurs, en date du 22 mars 2017, une attribution de 20.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires sociaux, des 10 personnes les mieux rémunérées. Compte tenu du niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2017, ce sont 8.509 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés. La période d'acquisition d'une durée d'un an à ces salariés, membres du Codir, au titre d'un dispositif de rétention, est fixée au 22 mars 2017 et pour une valeur de 22.548 € (cours du 29 mars 2018 à 2,65 €). Ces actions seront enscises au-delà d'un délai de conservation d'un an à partir de la date d'attribution définitive fixée au 31 mars 2017. La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises valorisées au cours de l'action au jour de l'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée de conservation définitive. Au titre de 2017, une charge de 84 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'un montant de cotisations sociales de 14 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 97 K€.

B/ Un plan d'Attribution d'Actions Gratuites de performance (AGA) a été mis en œuvre par le Conseil d'Administration conformément à la 13ième résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2017, résolution qui délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, de procéder à des attributions d'actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 170.000 actions gratuites sous conditions de performance dans la limite de 3 % du capital social. Ces attributions d'actions gratuites sous conditions de performance sont réalisées sur les actions émises et détenues par la société, sans dilution pour les actionnaires, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la société membres du Comité de Direction.

Dans ses séances des 23 janvier 2018 et 20 mars 2018, le Conseil d'Administration, faisant usage de la délégation donnée par l'AGM du 30 juin 2017, a attribué à Mme Nathalie Rouvet Lazare, dans le cadre de sa rémunération pour l'année 2018, un nombre total de 43.000 actions gratuites sous conditions de performance pouvant aller jusqu'à 71.000 actions gratuites en cas de surperformance sur l'exercice 2018. Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 19 mars 2019, a constaté le niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2018. Ce sont 22.138 actions qui ont été attribuées définitivement au terme de la période d'acquisition à Mme Nathalie Rouvet Lazare, soit le 23 janvier 2019 pour une valeur de 35.199 € (cours du 23 janvier 2019 à 1,59 €). La période de conservation est d'une durée d'un an à compter du 23 janvier 2019. Par ailleurs, en date du 27 mars 2018, une attribution de 44.000 actions gratuites sous conditions de performance a été décidée au profit de certains salariés, membres du Codir, non mandataires, faisant partie des 10 personnes les mieux rémunérées et au titre d'un dispositif de rétention. Compte tenu du niveau d'atteinte des conditions de performance sur l'exercice 2018, ce sont 16.665 actions qui ont été attribuées définitivement à ces salariés, membres du Codir, au terme de la période d'acquisition d'une durée d'un an et pour une valeur de 16.665 € (cours du 26 mars 2019 à 1,85 €). Ces actions seront ensuite cessibles au-delà d'un délai de conservation de la date d'attribution définitive fixée au 27 mars 2019.

La juste valeur comptable de ces actions gratuites de performance (ci-après AGA) a été déterminée sur la base du nombre d'actions qui seront acquises et valorisées au cours de l'action au jour de la décision d'attribution. Cette juste valeur étant ensuite étalée comptablement dans les comptes sur la durée d'attribution définitive. Au titre de 2018, une charge de 87 K€ de juste valeur des AGA ainsi qu'une provision pour cotisations sociales de 10 K€ ont été comptabilisées. L'engagement total figurant au passif s'élève à 97 K€ dont 87 K€ en provision pour cotisations sociales et 10 K€ en dettes sociales.

5. Rapport des Commissaires aux Comptes les comptes annuels

Aux actionnaires de la société Coheris,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons vérifié les comptes annuels de la société Coheris relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont présentés dans le rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables pour la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas été interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatifs à l'audit des comptes annuels, nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques significatifs qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les comptes annuels pris isolément.

Evaluation des fonds de commerce <i>Notes « Immobilisations incorporelles » et « Test de dépréciation » du § 1.2.1.2 comptables » de l'annexe</i>	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les fonds de commerce de la société Coheris, constitués de clientèle, de droits d'exploitation et de droits au bail, s'établissent à 7,3 M€ en valeur nette au 31 décembre 2018.</p> <p>L'ensemble des départements R&D, avant-vente, commerce, intégration et expertise étant commun et unique à tous les produits, la valeur d'usage des actifs incorporels et notamment des fonds de commerce est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris. Ce test de dépréciation effectué par la direction intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les flux de trésorerie futurs, ▪ le taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance moyen et à long terme utilisés pour la projection de ces flux. <p>En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable des fonds de commerce.</p> <p>Nous avons donc considéré que la valorisation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les résultats de l'œuvre du test de perte de valeur des fonds de commerce de la Société.</p> <p>Nous avons obtenu le dernier bilan de la Direction ainsi que le test de dépréciation à la base de ces informations. Les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous avons approuvé une méthodologie raisonnable des principales hypothèses clés, en concertation avec le responsable de la Direction pour : <ul style="list-style-type: none"> - les perspectives de croissance de la Direction par la direction de la Direction et le conseil d'administration afin d'évaluer la pertinence des prévisions de la Direction ; - les performances de la Direction en rapport aux résultats de la Direction précédentes pour la Direction ; - le taux de croissance de la Direction ; ▪ Nous avons vérifié la cohérence arithmétique de l'évaluation des fonds de commerce de la Société. ▪ Nous avons apprécié la pertinence de nos spécialistes en matière de taux d'actualisation retenus ; ▪ Nous avons obtenu les résultats des analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons effectué nos propres analyses de sensibilité, pour corroborer les résultats de la Société.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables, à des vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations sur les délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce.



[Signature]

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements pris par la société en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les documents justificatifs de l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par vos sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons de la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux droits de détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Coheris par l'Assemblée Générale du 30 juin 2017 pour le cabinet Grant Thornton et dans les statuts constitutifs de la société en vertu de la loi n° 2003-707 du 4 août 2003 relative à la confiance et à la transparence de l'audit, par le cabinet Fiderec Audit.

Au 31 décembre 2018, Grant Thornton était dans la 2ème année de sa mission sans interruption et Fiderec Audit dans la 24ème année de sa mission sans interruption dont 18 années depuis que les titres de commissaires aux comptes ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise en matière de comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conforme aux principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle juge approprié. L'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci soient fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation. L'absence de continuité d'exploitation est prévue de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière, de contrôler les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'information financière. Le comité d'audit concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit effectué conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives si ces anomalies proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit pour identifier ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification de documents, les déclarations volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère fiable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention de comptabilisation d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative sur la continuité de son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de clôture de son exploitation. Toutefois, il est rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention du lecteur sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude. Si les informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels donnent une image fidèle des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux effectués, le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous informons également le comité d'audit à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'incertitude sur la continuité d'exploitation que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice 2018-2019. Nous avons de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement de l'Ordre des Commissaires aux Comptes confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont définies par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie applicable aux commissaires aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit de nos observations sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 10 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton
International
Laurent BOUBY
Associé

FIDEREC AUDIT
Guillaume BOUTIN
Associé

6. Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS

Aux actionnaires de la société Coheris,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Coheris et en réponse à la demande de l'actionnaire, nous avons effectué un audit des comptes annuels établis selon le référentiel IFRS de Coheris en vigueur au 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes annuels établis selon le référentiel IFRS ont été établis sous la responsabilité de la direction de la société. Ils ont fait l'objet d'un arrêté par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Les normes professionnelles de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit effectué par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les modifications figurant dans les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS. Il consiste également à effectuer des contrôles comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble de ces comptes établis selon le référentiel IFRS. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels établis selon le référentiel IFRS présentent sincèrement et fidèlement les aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Nous portons par ailleurs à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux aspects significatifs qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels établis selon le référentiel IFRS de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées aux risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels établis selon le référentiel IFRS pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-dessus. Elles ne constituent pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels établis selon le référentiel IFRS pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition	
<i>Note « Ecarts d'acquisition » du § 1.4.2.3 « Méthodes comptables » et note « du § 1.4.3.1 « Actifs incorporels »</i>	
Risque identifié	Notre réponse
<p>Les écarts d'acquisition de la société Coheris s'établissent à 7,4 M€ en valeur nette au 31 décembre 2018.</p> <p>L'ensemble des départements R&D, avant vente, commerce, intégration et expertise étant commun et unique à tous les produits, la valeur d'usage des écarts d'acquisition est estimée de manière globale dans le cadre d'un test de dépréciation unique portant sur l'actif économique de Coheris.</p> <p>Ce test de dépréciation effectué par la direction intègre une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les flux de trésorerie futurs, ▪ le taux d'actualisation (WACC) et les taux de croissance moyen et à long terme utilisés pour la projection de ces flux. <p>En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces écarts d'acquisition.</p> <p>Nous avons donc considéré que la valorisation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les n œuvre du test de perte de Société.</p> <p>Nous avons obtenu le dernier Direction ainsi que le test d la base de ces informations les procédures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous avons app raisonnable des pri hypothèses clés, entretien, pour : <ul style="list-style-type: none"> - les perspective par la direction Conseil d'admin évaluer la corre les prévisions d - les performanc port aux résultat précédentes pr trésorerie ; - le taux de croiss ▪ Nous avons v arithmétique de l'év la Société. ▪ Nous avons appréc nos spécialistes en d'actualisation reten ▪ Nous avons obten analyses de sensibi direction. Nous effectué nos pro sensibilité, pour cor de la Société.

Neuilly-sur-Seine et Boulogne-Billancourt, le 10 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
 Laurent BOUBY
 Associé

FIDEREC ASSOCIES
 Guillaume BOUTIN
 Associé



Société Anonyme au capital de 2 274 230 euros
Siège social : 4 rue du port aux Vins - 92150 SURESNES
399 467 927 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,

Le vingt-six juin,

A dix heures,

Les actionnaires de COHERIS, société anonyme au capital de 2 274 230 euros en 5 685 575 actions de 0,40 euros chacune, dont le siège est sis au 4 rue du port aux Vins, 92150 SURESNES se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège social de la société COHERIS, sur convocation faite par avis inséré dans le « Journal Spécial des Sociétés » du 8 juin 2019 (et dans les journaux d'annonces légales).

Il a été établie une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie ROUVET LAZARE, Présidente du Conseil d'Administration (ci-après « Le Président »).

Madame Barbara MUS (représentant COHERIS Actionnariat) et Madame Marie-Laure ALTO (représentant ALTO Invest), actionnaires représentant tant par eux-mêmes que par leurs mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette qualité, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur Jean-François MENAGER, Directeur Général Adjoint de la société, est désigné par le bureau comme Secrétaire de la séance.

La société Grant THORNTON, Commissaire aux Comptes titulaire, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 20 mai 2019, est représentée par Monsieur Laurent BOUBY.

La société EREC ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 20 mai 2019, est représentée par Monsieur Guillaume BOUTIN.

Le Comité Social et Economique régulièrement convoqué est représenté par Madame Elfie O'NEIL et Monsieur Paul GAROUSTE.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, constate que les actionnaires présents, représentés ou ayant eu leur correspondance possèdent sur un total de 5 245 707 titres ayant droit à 2 209 125 actions (soit 42,11%) représentant 2 279 067 droits de vote (41,89%).

En conséquence, l'Assemblée Générale Mixte, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer à titre ordinaire et extraordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de convocation et un exemplaire de la lettre envoyée aux actionnaires nominatifs,
- les copies et avis de réception des lettres de convocation des actionnaires aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et des actionnaires,
- les formulaires de vote par correspondance,
- le rapport financier annuel 2018,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur l'attribution d'actions gratuites de performance (en application de l'article L.225-197-4 du Code de Commerce)
- le rapport du Conseil d'Administration concernant la politique de rémunération,
- les rapports et attestations des Commissaires aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée Générale,
- la liste des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les articles 235 et 236 du Code de Commerce ont été adressés aux actionnaires ou déposés à la disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les résolutions suivantes :

Partie ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de COHERIS SA au 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes sociaux de COHERIS SA de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus aux Administrateurs,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes IFRS de COHERIS SA au 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2018.



- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions prévues aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Approbation des éléments de la rémunération versée ou attribuée au Président-Directeur Général à l'exercice clos le 31 décembre 2018 au Président-Directeur Général,
- Avis sur les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels de la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués au Président-Directeur Général en raison de son mandat,
- Ratification de la cooptation d'un administrateur,
- Nomination d'un administrateur
- Approbation du montant global des jetons de présence,
- Renouvellement d'un Commissaire aux Comptes,
- Non renouvellement d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Autorisation de mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat d'actions propres.

Partie extraordinaire :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à une annulation de réserves acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions propres,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de modifier le capital social par émission de valeurs mobilières nouvelles dont une partie sera réservée aux actionnaires,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de modifier le capital social par augmentation du capital social réservée aux salariés,
- Modification des statuts en vue de supprimer l'obligation de nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'attribuer des jetons de présence gratuites sous conditions de performance dans le cadre de la rémunération des mandataires sociaux et de rétention des salaires des membres du Comité de Direction (CoDir),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A / PARTIE ORDINAIRE

Le Président annonce qu'au vu de la feuille de présence, le quorum pour l'Assemblée Générale pour sa partie ordinaire est atteint.

En préambule, les commissaires aux comptes (ci-après CAC) présentent leur rapport sur les comptes annuels et consolidés ainsi que les différents rapports et propositions de différentes résolutions présentées à la présente Assemblée.

DEUXIEME RESOLUTION

(AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018)

L'Assemblée Générale,

statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires,

approuve la proposition d'affectation du bénéfice de l'exercice 2019
Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 766 529,66 €
manière suivante :

Résultat Net comptable	766 529,66 €
Affecté de la manière suivante :	
Dividende 0,03 € par action	170 567,25 €
Au compte report à nouveau	595 962,41 €

Le montant du compte « Report à nouveau » est ainsi porté à 978 492,41 €

Le dividende sera détaché de l'action le 1^{er} juillet 2019 et sera mis en paiement le 1^{er} juillet 2019.

Les sommes correspondant au dividende sur les actions propres de la
Société au 1^{er} juillet 2019 ne seront pas versées à ces actions mais s'ajoutent
au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a pas eu de
dividende distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à 100 % de voix.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. [unclear]', written over a horizontal line.

Monsieur Le Président
Greffe du Tribunal de
Nanterre
4 rue Pablo Neruda
92023 Nanterre Cedex

A Suresnes, le 18 novem

Lettre recommandée avec AR
Vos réf DRA/YAH
Nos réf COHERIS, RCS NANTERRE 399 467 927
Exercice clos le : 31/12/2018

Objet : Dépôt des comptes annuels (Exercice 2018) de la société COHERIS

Monsieur Le Président,

Suite à l'assemblée générale de la société COHERIS S.A, du 26 juin 2019, de bien vouloir trouver ci-joint pour les comptes sociaux et les comptes en no

- Le bilan, compte de résultat et annexes
- le rapport de gestion ;
- le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ;
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'Assemblée résolution votée.

Nous vous joignons

- Un chèque d'un montant de 48,33 €

Vous en souhaitant une bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Jean-François Ménager
Directeur Général Adjoint

PJ

www.coheris.com

4, rue du Port aux Vins, 92150 Suresnes, France

T : +33 (0)1 57 32 60 60 - F : +33 (0)1 57 32 62 00

COHERIS - S.A. au capital de 2 274 230 € - 399 467 927 RCS Nanterre - Siret 399 467 927 00162 - APE 5829C TVA FR 2739946